N° 72. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Mercredi 13 Mars 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant : C. THÉNÉSY

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS 1 fr. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

NOUVELLES DU JOUR

12 mars.

Encore un orage à la Chambre ! L'ordre du jour de la séance d'hier amenait la discussion du projet déposé par le général Ducrot et tendant à autoriser des poursuites contre MM. Rouvier et Pierre Lefranc. La proposition venait d'être combattue vigoureusement par M. Cazot, lorsque est intervenu le général Changarnier, demandant à la Chambre de prononcer l'ordre du jour et d'oublier les « méfaits » reprochés à des collègues qui ne se sont point souvenus « des usages de la bonne compagnie. »

Cette motion de *conciliation*, à laquelle s'est immédiatement associé le rapporteur de la commission, M. de Fourtou, a déchaîné la tempête. Est-ce l'amnistie du dédain? Est-ce l'amnistie de l'impunité qu'on demande à la Chambre de voter? De l'amnistie du dédain, les deux députés mis en cause n'en veulent point; ils protestent l'un après l'autre. M. Rouvier déclare à la tribune qu'il reprend le projet de la commission.

Le rapporteur s'y oppose, par la raison que MM. Rouvier et Pierre Lefranc ont manqué à l'Assemblée et que le seul juge moral de leur conduite, c'est cette Assemblée elle-même. M. Jules Favre prend la parole à son tour et rappelle la Chambre à l'observation du règlement. On l'écoute à peine, les interpellations se croisent et bientôt « un tumulte véritable », dit le compte-rendu que nous avons sous les yeux, se produit dans l'Assemblée.

Le président, M. Vitet, en profite pour mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est adopté à une grande majorité. Les amis de MM. Rouvier et Lefranc et une partie de la gauche modérée seulement votent contre le projet; puis le calme renaît comme par enchantement.

Il faut prendre son parti, et ne point s'émouvoir outre mesure de ces bourrasques parlementaires que le moindre incident soulève, et que termine presque toujours un ordre du jour, dont la signification est assez peu précise pour permettre à chaque parti de l'exploiter ensuite à son profit.

Peut-être verrons-nous se dénouer ainsi le nouveau conflit, dont le projet Lefranc, si lent à venir en discussion, perpétue regrettablement la menace, et que les nouvelles de chaque jour nous représentent tantôt comme tout à fait apaisé, tantôt au contraire comme pouvant déterminer une crise suprême.

Nos plus récentes informations à cet égard se rapportent à la double démarche faite par les trois délégués de la commission, MM. Moulin, Grivard et Lefèvre-Pontalis auprès du ministre de l'intérieur et du président de la République.

Les trois délégués, qui ont eu le 10 une conférence avec le ministre et ont été reçus le 11 au matin par M. Thiers, avaient surtout pour mission, dit la correspondance Havas, d'indiquer au gouvernement les lois en vigueur qui ont déterminé la commission à supprimer comme inutile l'article 2. On ajoute que le gouvernement aurait exprimé, de son côté, le désir que le projet modifié visât au moins le décret de l'Assemblée relatif à la déchéance de l'empire.

La commission doit se réunir de nouveau aujourd'hui pour prendre une résolution définitive.

On signale une importante réunion de la gauche républicaine, tenue dimanche, sous la présidence du général Billot, et dans laquelle a été reprise la discussion du projet de loi sur l'Internationale.

De la discussion qui a eu lieu, il résulte, dit le *Siècle*, que la réunion repousse le projet de la commission, comme attentatoire au principe de la liberté d'association, et qu'elle rejette celui de M. Bertauld, parce qu'il conduirait l'Assemblée nationale à prononcer à l'égard de l'Internationale un jugement sans appel alors que les intéressés n'auraient pas été entendus.

Quant au projet de MM. Marcel Barthe, Albert Grévy et Humbert, la réunion a décidé qu'il serait soumis à l'examen d'une commission spéciale de quatre membres, qui lui feraient subir les modifications qu'on reconnaîtrait nécessaire d'y introduire.

La réunion aurait, en outre, exprimé le regret que la loi sur l'Internationale eût été abordée avant le projet de loi sur les associations en général dont elle n'est que le corollaire.

On sait qu'une coalition de toutes les oppositions contre le gouvernement s'est formée en Espagne.

La *Gazette officielle* de Madrid publie une circulaire que M. Sagasta vient d'adresser à ce sujet aux gouverneurs des provinces, et dans laquelle il établit un parallèle entre les vues de la coalition et celles du gouvernement.

D'autre part, les délégués des partis coalisés se sont réunis de nouveau et ont décidé que chaque parti conserverait intégralement ses principes et ses aspirations. Les partis coalisés devront se guider pour le choix des candidats : 1° sur l'opinion de la majorité des électeurs de l'opposition ; 2° sur les résultats des élections générales précédentes. Dans chaque district on présentera seulement un candidat.

Au milieu de ce gâchis, le duc de Madrid lance un manifeste qui pousse les carlistes aux urnes d'abord, et plus tard *où Dieu les appellera*.

On nous racontait au collége que Caton l'ancien ayant juré la destruction de Carthage ne prononçait pas, au sénat, un seul discours sans le terminer par ces mots : Je pense aussi qu'il faut détruire Carthage. Nous avons de même une Carthage à détruire, c'est l'ignorance qui pervertit les masses et les rend la proie de tous les charlatans pressés de les exploiter. Aussi ne devrions-nous jamais écrire un article qui ne se terminât par ces mots : Il faut instruire le peuple. C'est là, en effet, que nous ramènent aujourd'hui toutes les discussions, toutes les querelles qui déchirent notre malheureux pays. Mais jamais peut-être cette vérité ne s'est-elle révélée avec plus d'éclat qu'à propos de la loi sur l'Internationale. J'ai lu, avec toute l'attention qu'elle méritait, la discussion de la Chambre ; j'ai trouvé, en général, dans tous les discours, trop de déclamations et pas assez de faits et de chiffres, mais ce qui me frappe le plus, c'est la profondeur du mal et l'inefficacité du remède.

Qu'il y ait aujourd'hui une séparation profonde entre le patron et l'ouvrier, qu'il soit de plus en plus difficile à l'ouvrier de devenir patron, tous l'avouent, M. de Meaux comme M. Louis Blanc et M. Tolain. Ce dernier nous a même donné sur la situation faite à l'ouvrier par les machines et par la division du travail, des renseignements précis et du plus grand intérêt. Il y a donc, il faut le reconnaître, dans la société actuelle, de grandes souffrances, et de ces souffrances habilement exploitées peut sortir de nouveau la guerre civile, ou plutôt la guerre sociale.

En présence de ces dangers, qu'il serait puéril de méconnaître, que nous propose-t-on? Une pauvre petite loi punissant de deux ans de prison les membres de toute association ayant pour but d'attaquer les principes de la société.

Comme si jamais une association inscrivait dans ses statuts une pareille déclaration de guerre, comme si des hommes qui se croient condamnés, eux et leurs familles, à une éternelle misère pouvaient se laisser arrêter par la crainte de passer quelques jours en prison? Non, le remède n'est pas là. Si depuis quelques années l'Internationale a fait d'aussi grands progrès, si elle a pu faire des adeptes dans toute l'Europe, c'est que les premiers principes de l'économie politique, les notions les plus simples sur les conditions du travail, sur le capital et les associations sont ignorés des ouvriers. Des hommes qui souffrent sont toujours faciles à égarer, c'est l'ignorance qui donne des recrues à l'Internationale, qui fournit les ardisans aux grèves et des armées aux guerres civiles.

Eh! bien, c'est l'ignorance qu'il faut combattre, au lieu de proposer deux ans de prison contre les membres de l'Internationale, au lieu de voter une loi qui n'atteindra que les maladroits et épargnera les habiles, ouvrez des écoles, chargez les instituteurs de répandre les vraies notions de l'économie politique, ses principes les plus élémentaires, et répandez à profusion la lumière dans les ateliers.

On le voit, c'est toujours à la question de l'instruction qu'il faut revenir, et on ne peut y revenir que pour demander qu'elle soit appliquée partout, imposée partout, avec le caractère de l'obligation la plus absolue. Ne nous laissons pas payer de mots ! La liberté du père de famille consiste dans le choix du maître, elle ne peut aller plus loin ; dans cette question le droit du père, si c'est un droit que de négliger ses enfants, est limité par le droit du fils qui a besoin d'être armé pour les luttes de la vie. L'instruction donc, l'instruction obligatoire, et ne portant pas seulement sur la lecture, l'écriture et le calcul, mais embrassant avec l'histoire de France, les premières notions d'économie politique, l'école vraiment digne de ce nom, l'école capable de former l'homme et le citoyen, voilà ce que nous ne devons cesser de réclamer. Voilà ce qui doit être notre *delenda Carthago*. Cette réclamation est plus patriotique et plus humaine que celle du vieux Caton.

Hermile Reynald.

LES TRAHISONS

Le premier mouvement de notre pauvre pays, après les désastres inattendus de la guerre, a été de se croire, de se sentir trahi. On a peut-être eu le tort de prononcer certains noms, et des innocents ont été inculpés ; mais si, dans le détail de ses accusations, le sentiment populaire s'est parfois égaré, il n'en est pas moins un sentiment très-juste au fond. Il y a des coupables, il y en a certainement.

Parmi tous ces coupables, quel est le plus grand ? On peut se demander cela. On peut se demander quelle est la cause la plus profonde et la plus générale de nos malheurs. L'empire et ses plébiscites? Il y a mieux à chercher encore. L'impéritie de nos généraux et de nos diplomates? Ce n'est point aller au fond des choses.

On a dit que les Prussiens doivent leurs succès militaires au maître d'école.

C'est, en effet, le maître d'école, on ne saurait trop le répéter, qui a vaincu à Sadowa et ailleurs. Osons le dire, M. de Bismarck et M. de Moltke ne viennent qu'après. Les peuples n'ont jamais à leur tête que les hommes qu'ils méritent : ignorants et crédules, ils obéissent volontiers au mensonge et au charlatanisme ; les nations au contraire au sein desquelles le maître d'école a répandu une éducation morale, solide et une instruction forte, rencontrent naturellement des chefs dignes d'elles.

Il y a beaucoup encore chez nous trop d'ignorance. On ne nous a pas distribué d'une main assez libérale les bienfaits de l'école et c'est en cela surtout qu'on nous a trahis dans nos intérêts les plus graves. Oui, voilà la trahison dont nous n'avons que trop raison de nous plaindre et voilà contre quoi il importe qu'on récrimine et qu'on cherche des remèdes. Chassons de chez nous l'ignorance et nous nous débarrasserons du plus grand de tous les traîtres.

Instruire le peuple, faire en sorte que le peuple puisse s'instraire, telle doit être pour des raisons de patriotisme d'abord et ensuite pour des raisons d'ordre social et moral, la constante préoccupation de tous ceux qui aiment le pays et sont désireux de le voir se relever de sa chute.

On sait que les partisans de l'instruction primaire obligatoire vont avoir bientôt à livrer une bataille décisive. C'est le 31 que sera discutée à la Chambre la loi qui réalisera enfin sinon tous leurs vœux, du moins une partie de ces vœux. Leurs adversaires ont organisé un pétitionnement considérable contre cette loi, œuvre de M. Jules Simon. La manifestation en sens contraire n'a pas tardé, comme l'on sait, à se dessiner. Nous en avons nous-mêmes entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises. Notre correspondant parisien nous donne aujourd'hui des renseignements très-favorables sur ce mouvement. On espère arriver à réunir un million de signatures.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler aux amis de l'instruction populaire à Lyon que des listes sont déposées à l'*Union républicaine* et nous engageons vivement les retardataires à y apposer leur signature.

Nous ajouterons que si le *Temps* veut nous envoyer un certain nombre de bulletins de signatures, dont parle notre correspondant, nous nous empresserons de les faire remplir. Le *Temps* a pris là une initiative excellente qui mérite d'être encouragée et imitée.

Le *Journal des Débats* donne les détails suivants, du plus grand intérêt, sur la future composition de notre armée, sur sa répartition en corps d'armée, sur la concordance de sa division avec celle du territoire.

Nos lecteurs pourront remarquer que ce n'est en quelque sorte que le développement d'une note que nous avons publiée le 30 janvier déjà ; mais ils trouveront ici une foule de renseignements précis et nouveaux que ne contenait pas la note précédente empruntée à l'*Avenir militaire*.

Les travaux de la sous-commission de réorganisation de l'armée sont aujourd'hui assez avancés pour qu'il soit possible de donner un exposé de l'ensemble des dispositions adoptées.

La France sera divisée en douze régions, correspondant chacune à un corps d'armée ; les militaires qui se trouvent à un titre quelconque dans leurs foyers, soit qu'ils appartiennent aux réserves, soit que, n'ayant pas complété leur période de service actif, ils aient néanmoins été renvoyés par anticipation, seront, ainsi que nous l'avons déjà développé, immatriculés dans l'un des corps de troupe du corps d'armée de leur région. Il est entendu que, pour ne pas perdre le bénéfice de la proximité des réservistes appelés, en cas de guerre, à compléter leurs effectifs, ces corps de troupe ne pourront se mouvoir que dans l'intérieur de la région, et qu'à chacune de ces régions devra rester invariablement attaché le même corps d'armée.

Un corps d'armée comprendra : deux divisions d'infanterie à trois brigades, une brigade de cavalerie à trois régiments, deux régiments d'artillerie, chacun à quatorze batteries, un bataillon du génie, plus le train des équipages et les services administratifs dans la proportion nécessaire.

Chacune des brigades d'infanterie sera uniformément composée de deux régiments ; les bataillons de chasseurs à pied seront supprimés en tant que corps constitués, mais reparaîtront sous forme de compagnies d'élite. Dorénavant, le bataillon d'infanterie sera composé de cinq compagnies, dont une de chasseurs recrutée parmi les meilleurs tireurs du corps.

On sait à quel point la question des compagnies d'élite a été de tout temps discutée. Il y a moins de quatre ans, le maréchal Niel les supprima, et cette suppression fut très-généralement approuvée. Aujourd'hui la sous-commission les rétablit. Il est juste d'observer toutefois qu'indépendamment de l'existence de la garde impériale, qui absorbait les meilleurs sujets de l'armée, la proportion des compagnies d'élite était du tiers des bataillons actifs. Si l'on ajoute que le recrutement prélevait pour les bataillons de chasseurs à pied les hommes le mieux constitués, il est aisé de comprendre combien la composition des compagnies du centre dans les bataillons de la ligne devait laisser à désirer. Avec la proportion fixée par la sous-commission et la suppression des chasseurs à pied, cet inconvénient sera considérablement amoindri.

Un des trois régiments de la brigade de cavalerie sera réparti entre les deux divisions d'infanterie pour le service divisionnaire, ainsi que pour fournir les escortes et les estafettes. Il ne restera donc au commandant du corps d'armée que deux régiments pour s'éclairer. C'est bien peu. On aura, il est vrai, des divisions de cavalerie de réserve attachées aux armées, ainsi qu'il va être dit ; mais la proportion n'en restera pas moins insuffisante, ce qui nous paraît regrettable ; car il faut mesurer l'utilité d'une nombreuse cavalerie, non aux services que cette arme nous a rendus dans cette dernière guerre, mais à ceux qu'elle devra nous rendre dans l'avenir, le jour où son emploi sera sagement réglé.

Chacun des deux régiments d'artillerie du corps d'armée comprendra 14 batteries, dont 10 de campagne, 2 à pied et 2 de dépôt. Sur les 10 batteries de campagne on en aura 8 montées et 2 à cheval. L'artillerie d'un corps d'armée se composera donc de 20 batteries dont 4 par division, 2 probablement attachées à la brigade de cavalerie et 10 constituant la réserve. La proportion de l'artillerie sera largement suffisante, puisque l'on aura ainsi 120 pièces pour un corps d'armée de 40,000 hommes environ, soit 3 bouches à feu par 1,000 hommes.

Chaque corps d'armée détachera une brigade pour la garnison de Paris ou de Lyon. Les douze brigades ainsi obtenues constitueront deux corps d'armée à Paris et un à Lyon. Ce service sera fourni successivement par toutes les brigades de chaque corps d'armée, suivant un tour établi. Par cette combinaison très simple et très ingénieuse, on satisfait à la condition d'entretenir dans ces deux grands centres de population une garnison mobile et facilement renouvelable ; on évite de porter atteinte à la composition normale des corps d'armée de l'intérieur, puisque, malgré cet emprunt, chaque division reste constituée au moins à deux brigades ; enfin ces garnisons peuvent être immédiatement utilisées en cas de guerre, car ces éléments, variables comme provenance, mais constants comme effectif, seront groupés sous le commandement de généraux et d'états-majors fixes.

La composition normale d'un corps d'armée sur le pied de guerre sera donc de cinq brigades seulement, puisque les sixièmes brigades formeront les trois corps d'armée de Paris et de Lyon. Avec ces cinq brigades, on constituera deux divisions, plus une brigade de réserve. La nécessité de cette réserve non divisionnée ne nous paraît nullement démontrée, et il y eût eu, pensons-nous, tout avantage à la supprimer, quitte à porter à quatorze ou à quinze le nombre des corps d'armée régionaux.

Un corps d'armée de trois divisions, une par province, sera spécial à l'Algérie et y tiendra garnison d'une manière permanente.

Dans le projet de la commission, on aura donc, en cas de guerre, les douze corps d'armée régionaux, les trois corps d'armée de Paris et de Lyon, plus un corps que l'on formera avec la division d'infanterie de marine et trois brigades empruntées à l'Algérie, en tout seize corps d'armée, non compris celui qui sera maintenu dans nos possessions d'Afrique.

Ces seize corps seront repartis en quatre armées, à chacune desquelles sera attachée une division de cavalerie de réserve.

Indépendamment des vingt-quatre régiments d'artillerie régionaux, il y aura dix autres régiments destinés à fournir l'artillerie des corps d'armée de Paris, de Lyon et de l'Algérie, ainsi que les réserves générales des armées.

En ce qui concerne la constitution des régiments d'infanterie, ils devront comprendre dorénavant trois bataillons de guerre, un bataillon de dépôt ou de renouvellement, plus deux bataillons de garnison, ces deux derniers alimentés avec la deuxième réserve de l'armée, celle à laquelle appartiendra le soin de garder le territoire.

Telles sont les dispositions adoptées jusqu'à ce jour par la sous-commission qui étudie actuellement l'organisation des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, ainsi que celle des services administratifs. Nous nous réservons d'entrer ultérieurement dans une discussion plus approfondie des diverses propositions dont nous venons de donner l'exposé.

COURRIER DE PARIS

11 mars 1872.

Dans mes trois dernières lettres, j'ai manqué à tous mes devoirs de correspondant : je ne vous ai pas parlé de la fin de la vente Péreire, que n'a entravée d'ailleurs aucune répétition de la part des créanciers de la société immobilière, ainsi qu'on en avait fait courir le bruit.

Le total est allé à plus de 1,700,000 francs. On n'avait rien vu de semblable depuis la vente de la galerie de San-Donato qui est allée, il y a trois ans, à 1,764,000 francs.

J'excepte, bien entendu, la vente Demidoff, qui ne comprenait pas seulement des tableaux, mais toutes sortes d'objets d'art, et qui a atteint, je crois, six millions.

Pour celle-ci, je crois que mon confrère en correspondance vous a déjà dit quelques mots des prix obtenus.

Voici, au hasard de ma mémoire, ceux que j'ai pu obtenir :

La *Chute d'eau*, de Roysdael, 50,000 fr.:

Une *Petite fille barboutlée*, de Greuze, 32,000 fr. ;

Une *Infante d'Espagne*, de Velasquez, 13,000 fr. ; j'avoue que je n'en aurais pas donné 500 fr. ;

Le *Portrait de Justin Lipse*, par Rembrandt, 38,000 fr ;

On s'est étonné de ne pas voir monter davantage ce tableau d'une touche et d'une vigueur extraordinaires ; la cause en est aux doutes que quelques experts ont conservés sur l'authenticité de sa provenance ; il y a, en effet, des plus grands maîtres, des copies si bien faites que les plus minutieux observateurs ne peuvent quelquefois répondre de rien, et pour beaucoup de toiles, le meilleur certificat d'origine consiste dans l'histoire de ses pérégrinations d'un propriétaire à un autre ; on remonte ainsi à l'époque de la peinture, comme pour les chevaux quand on a tenu registre de leur filiation.

Un *portrait d'homme*, par Terburq, 31,000; c'est celui que M. Thiers a tant admiré, qu'il a dit en l'apercevant : « Ah ! voilà le maître de la maison. » ;

Marguerite à la fontaine, d'Ary Scheffer, 56,000 francs.

Charles-Quint à Saint-Just, par Robert Fleury, 40,000 fr.;

Enfin un *paysage* d'Hobbema a été au chiffre le plus élevé, 83,000 fr.

Les deux Meissonnier, 25 et 26,000 francs, grands comme la main.

Dans cette exposition, l'école allemande a été, comme toujours, d'une infériorité qui ne permet aucune comparaison, tandis que l'école française moderne a glorieusement tenu tête aux vieilles et célèbres écoles d'Espagne, d'Italie et de Flandre.

Il faut nous en enorgueillir, d'autant plus que les sujets d'orgueil nous manquent un peu maintenant. Mais il ne faut pas pousser cette satisfaction de nous-mêmes jusqu'au point de certains gentlemen pétroleurs, qui prétendaient que, si les tableaux du Louvre étaient brûlés, on en referait. Le mot est du citoyen Chabert, que j'ai eu le plaisir d'entendre pérorer dans un club, pendant les premiers jours de la Commune.

Il était flanqué de cette farouche bête de Gaillard, qui se promène actuellement à Genève, et d'un vieux blanquiste à la parole doucereuse, qui m'a tout de suite produit l'effet de la plus venimeuse canaille.

C'était le soir où le bruit d'un accord avec Versailles venait de se répandre, et où cette malheureuse population criait déjà : Plus de guerre civile, avec l'instinct de l'homme qu'une lueur de raison fait reculer au bord de l'abîme. Mais la tourbe des meneurs en avait décidé autrement.

L'Assemblée donnait les élections municipales dans un délai de quatre jours ; ils déclarèrent qu'il les leur fallait le lendemain, c'est-à-dire dans des conditions dérisoires. Ce n'était, du reste, qu'un prétexte, à défaut duquel on en eût trouvé d'autres ; et l'horrible lutte suivit son cours.

On trouve généralement assez faibles les vers de Victor Hugo, publiés ce matin en tête du *Rappel*. Il a fait mieux. Je ne parle pas de l'idée, qui est incontestablement juste, bien qu'elle eût gagné, selon moi, à être plus simplement exprimée. Il était inutile de prendre

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 13 Mars 1872. 13.

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par Hector MALOT

— Ceci est la tradition poétique ; mais la vérité est que Pozzo di Borgo était parvenu à s'emparer du talisman auquel Napoléon devait ses victoires, et que le talisman disparu Napoléon était redevenu un homme comme les autres.

— Ah ! c'est là l'histoire vraie de la campagne de Russie.

— Et de Waterloo ; mais je sais où est ce talisman, et je vais le proposer à Napoléon III.

— Il va vous recevoir ?

— Je l'espère ; il ne sera pas assez fou pour refuser la fortune de la France et son propre salut ; il connaît ma puissance et, plus d'une fois, il m'a prouvé sa confiance ; son esprit nous est ouvert.

— Qu'il ait confiance en vous, je comprends cela. M. Lushington, mais dans le talisman ?

— Il a déjà acheté celui de Charlemagne, ou plutôt il a cru l'acheter, car il n'en a eu que la copie. Je connais celui qui l'a fabriquée et la vendue.

— Et c'est cher, un talisman ?

— Je ne sais pas le prix qu'on en demandera, car, je vous l'ai dit, il n'est pas entre mes mains ; s'il y était, je l'offrirais à l'empereur par amour pour la France : peut-être celui qui le détient à cette heure le donnera-t-il, peut-être, au contraire, le fera-t-il payer très-cher.

— Hé bien, si c'était trop cher pour la fortune de la France, j'en ai un autre à vous proposer ; la concurrence, vous le savez, fait la baisse des prix ; c'est celui de Robert-le-Diable, il est au magasin des accessoires à l'Opéra, et je crois que M. Perrin le céderait à bon marché. Si celui-là était aussi trop cher, il y a encore celui du *Pied de Mouton*.

Je plaisantais, mais au fond du cœur j'étais indigné. Que Lushington se vantât en disant que l'empereur le recevrait et l'écouterait, c'était possible, mais j'étais honteux de penser que cette idée de talisman avait pu naître dans la cervelle de cet aventurier. Il y a de certaines propositions qu'on ne fera jamais à une honnête femme, comme il y en a d'autres qu'on ne fera pas à un homme sérieux ; l'idée seule qu'ils peuvent les écouter est déjà un déshonneur pour eux. Si je n'aimais pas l'empereur je ne le haïssais point, et dans les circonstances suprêmes où nous étions, j'aurais voulu qu'il fût pour tout à la hauteur de son rôle. Jamais, assurément, l'intérêt général n'a été avec lui comme à cette heure ; n'était-il pas l'épée de la France ?

Heureusement l'arrivée de mon régiment m'arracha aux idées peu rassurantes qui malgré moi s'imposaient à mon idée.

Je trouvai mon colonel devant sa tente, assis sur une petite caisse et écrivant. Il me reçut à bras ouverts.

— Mon cher enfant, me dit-il, je fais pour vous une chose qui n'est pas régulière, mais nous vivons dans un temps où l'irrégularité est pratiquée par tout le monde ; dans d'autres régiments on fait pour des gens qui ne vous valent pas plus que je ne fais pour vous ; personne ne peut se plaindre. Vous êtes admis au régiment ; que voulez-vous de moi ?

— Un cheval et un uniforme.

— Bien, vous aurez tout cela ; j'ai pensé à vous ; maintenant voulez-vous que je vous garde près de moi.

— Mon colonel, je vous remercie, si heureux que je puisse être près de vous, ce n'est pas ma place ; mettez-moi, je vous prie, où vous placeriez un soldat qui vous arriverait du dépôt, plein de bonne volonté, pas plus bête qu'un autre, mais gauche et ignorant.

— Vous êtes un bon garçon ; ne vous effrayez pas de votre gaucherie et de votre ignorance ; nous sommes en campagne, et avant que nous passions une grande revue à Berlin, vous aurez perdu cette ignorance. Vous savez monter à cheval mieux que n'importe qui dans le régiment ; votre cheval manœuvrera pour vous : je vous en ai choisi un exprès pour cela. Maintenant, mon ami, est-ce que vous tenez à ces cheveux bouclés et cette barbe frisée?

— Mon Dieu non.

— Alors, faites-moi tondre tout cela ; puis, pendant que vous y serez, prenez toutes les petites précautions qui pourront vous être utiles.

— Ah ! voilà précisément où mon ignorance commence à me jouer de mauvais tours ; de quelles précautions parlez-vous ?

— Vous avez apporté avec vous du linge et des nécessaires de toilette, n'est-ce pas ? Laissez-moi tout cela quelque part ; et prenez seulement avec vous deux chemises de flanelle, deux ceintures de flanelle, quelques mouchoirs, des chaussettes de laine et un peigne. Si vous trouvez à Metz un sac en peau de mouton, achetez-le, c'est à la fois un lit et une couverture, rien ne peut le remplacer. Je vous conseille aussi d'acheter un revolver, ça n'est pas réglementaire, mais ça peut rendre les plus grands services ; dans une charge, si l'on est démonté on est encore redoutable quand on a six coups à tirer. Etes-vous en fonds ?

— J'ai un crédit sur un banquier de Metz.

— Je pensais bien que votre excellente mère aurait pensé à cela : usez donc de ce crédit : prenez une bonne somme, moitié en or moitié en billets, et placez-la dans une ceinture en cuir, que vous porterez sous votre chemise ; on ne sait pas ce qui peut arriver, on peut être fait prisonnier, et avec de l'argent on a chance d'échapper. Voilà ce que j'appelle des petites précautions : vous verrez après un mois de campagne qu'elles ont leur utilité ; c'est la santé qui fait le courage résistant, et c'est la précaution qui fait la santé.

Je m'en retournai à Metz, touché jusqu'au fond du cœur de ces conseils paternels. Je connaissais M. de Saint-Nérée comme un homme de grande intelligence et de haute distinction, véritable reproduction vivante du Charles Ier de Van Dyck ; mais je ne lui savais point ce souci des petites choses, sans lequel, je l'appris plus tard, il n'y a pas de bon militaire.

Quand le soir je revins au camp, j'étais tondu comme un conscrit et je portais mon paquetage sur mon dos.

En me voyant, M. de Saint-Nérée se mit à rire :

— Allons, dit-il, cela va bien. Demain, nous verrons comment ira le cheval.

Et il me donna un chasseur pour me conduire à la tente où je devais occuper une place.

— C'est vous, décidément, qui êtes le jeune homme du colonel ? me dit mon brigadier.

— Oui, brigadier.

— Pour lors, il n'y a qu'à dormir, si le cœur vous en dit.

Déjà plusieurs de mes camarades étaient couchés sous la tente, dans la paille, la tête appuyée sur leur manteau ; mais personne ne dormait. On me regardait comme une bête curieuse. Je n'avais jamais dormi sur la terre ; je me demandai si je devais prendre ma peau de mouton. Mais comme aucun de mes camarades n'en avait, je ne voulus pas débuter avec ce luxe aristocratique. Je me glissai sous la toile, et pris la place qui me parut n'appartenir à personne. Dame, ce n'était ni doux ni confortable, mais à la guerre comme à la guerre.

Je restai longtemps éveillé sans oser remuer ; mes camarades s'endormirent. La nuit était tiède, et il passait dans l'air de chaudes senteurs de blé mûr ; on entendait dans le silence la vague rumeur d'une agglomération d'hommes et, de temps en temps, l'ébrouement d'un cheval ou le cri articulé des perdrix qui n'avaient pas abandonné leurs nids. J'étais donc soldat ; et désormais mes nuits seraient pareilles à celle-là. Après tout on n'était pas trop mal. Il est vrai que mes camarades portaient avec eux une odeur de crottin et de cuir un peu forte ; mais bast ! la gloire et l'argent n'ont jamais senti mauvais.

VII

Si je m'étais fait une grande idée de la guerre, par contre je m'en étais fait une médiocre du soldat, aussi étais-je assez inquiet de savoir comment j'allais vivre avec mes nouveaux camarades. Quand on se bat, on ne demande à son voisin que du courage dans le cœur et de la force dans la main ; mais quand on doit vivre du soir au matin avec ce voisin, ce qui s'appelle vivre de la vie ordinaire, où tout est mêlé : besoins, goûts, habitudes, occupations, on peut être plus exigeant et désirer que ce cœur ne soit pas grossier, ou tout au moins que cette main ne soit pas trop sale.

Mais comme c'est folie de raisonner ainsi à l'avance sur ce qu'on ne connaît pas. Ce fut juste le contraire de ce que je craignais, aussi bien que de ce que j'espérais, qui se réalisa.

Pas si grossiers que je me l'étais imaginé, mes camarades ; ignorants des choses et des usages de ceux qui ont été élevés, oui ; ne se faisant pas les ongles tous les matins, oui encore ; mais, malgré cela, de bons garçons, sensibles au sentiment du devoir et à l'instinct de la justice, des hommes enfin dirigés et affermis par une règle solide, — la religion du soldat. S'il y a eu bien des défaillances dans cette guerre, il faut reconnaître que ce n'est pas chez le soldat qu'elles ont commencé, et que si sa religion s'est affaiblie, la faute en est à ceux qui avaient charge de la faire pratiquer.

Aussi ne faut-il pas juger le soldat par ce qu'il a pu être à Paris à la fin du siége, ou en province à l'armée de l'Est. La discipline est faite de respect et de confiance ; on obéit lorsqu'on est certain que celui qui est à votre tête est digne, par son caractère aussi bien que par son savoir, de vous commander ; mais lorsque cette confiance et ce respect sont perdus par la faute même de celui qui devait les inspirer, on n'obéit plus. De là, le général sous le commandement de Napoléon III ; de là aussi le soldat de la garde mobile ou des régiments de marche, tel qu'on l'a vu pendant les derniers mois de la guerre. Mais n'allons pas trop vite.

Bien qu'il ne soit pas facile de dormir sous une petite tente sans écraser un peu ses voisins, je ne fis pas trop crier contre moi ; mais dormir ne constitue pas la seule occupation du soldat en campagne, et le lendemain mes camarades avaient la curiosité de voir comment je débuterais dans mon rôle, si nouveau pour moi. Heureusement la façon dont je maniais l'étrille et la brosse me concilia l'indulgence ; puis la façon dont je payais la goutte acheva de me bien poser auprès des malins ; mon brigadier daigna dire : « qu'on ferait quelque chose du jeune homme du colonel ».

(Temps) *(A suivre.)*

une voix si solennelle pour dire qu'il est meilleur d'assister à une représentation de *Ruy-Blas* que d'aller entendre *Barbe-Bleue*. Le sentiment public, d'ailleurs, tend à se corriger de lui-même à cet égard. Depuis la guerre, le répertoire de la Comédie-Française fait des soirées de 7,000 francs, au lieu de 3,000 qu'il donnait autrefois ; en revanche, le *Roi Carotte* montre déjà, au bout de deux mois, des symptômes de déclin.

Victor Hugo parle de revanche. Je n'aime pas voir ce mot revenir éternellement. On oublie trop que nos défaites, nos défaillances et même ce que les masses ont appelé nos trahisons, sont en nous le signe d'une décadence profonde qui ne se réparera pas comme une bataille perdue.

La revanche, si elle est morale, et elle doit l'être, doit commencer dès aujourd'hui, et à rien ne sert alors d'en parler sans cesse. Si elle est matérielle, nous avons, hélas! le temps d'attendre.

Ne nous dissimulons pas que la Prusse vient d'ajouter à une armée dont nous avons éprouvé la force une barrière formidable, et qu'à moins de complications européennes très-favorables, et, en tout cas, assez éloignées, il sera d'une difficulté sans précédent à la guerre de passer entre les camps retranchés qu'on va établir à Strasbourg et à Metz.

Puis, est-ce bien politique de faire un tapage continuel de nos griefs, de manière à tenir les Allemands sur le qui-vive? Enregistrons leurs méfaits ; nourrissons le sentiment inextinguible du guet-apens où ils ont impitoyablement profité de la sottise de ceux qui nous gouvernaient. Mais rappelons la froide et silencieuse conspiration qu'ils ont ourdie contre nous depuis cinquante années.

Ils ne s'endorment pas, soyez en sûr. Je lis dans votre journal que leurs espions circulent encore dans nos provinces. Eh bien! sachons nous en défendre comme ils savent se garer des nôtres. Apprenez, par exemple que M. de Bismarck ne veut même pas de nos consuls dans la partie occidentale de son empire. A Cologne? Interdiction absolue. A Kiel? A aucun prix. A Dantzig, à la bonne heure. Et il ne cache pas ses raisons. Je n'entends pas, dit-il, que vous veniez surveiller ce que je fais.

J'ai ces détails par le ministère des affaires étrangères, où, du reste, les anecdotes courent sur le terrible chancelier. On raconte encore la réception qu'il fit au malheureux M. de Gabriac quand celui-ci se présenta pour renouer les rapports réguliers après la paix.

Il faut vous dire d'abord que M. de Bismarck, depuis qu'il a fait un empereur, n'est plus très-aisément accessible. Sous prétexte d'occupations, il charge M. de Thile de voir les ambassadeurs des puissances, et l'on assure même que ce sont ces nouvelles manières qui ont fait partir de Berlin lord Loftus, remplacé par M. Odo Russell.

M. de Gabriac eut donc quelque peine à avoir audience. Enfin il fut admis vers neuf heures du soir, et il n'avait pas passé le seuil de la porte que M. de Bismarck, l'interpellant du ton le plus cassant :

— Que venez-vous faire ici? lui dit-il.

— Mais, prince, réplique notre envoyé, je viens travailler au rétablissement des relations entre les deux pays; je viens vous dire, au nom de mon gouvernement, que les conditions de la paix, si lourdes et si douloureuses qu'elles soient pour nous, seront fidèlement remplies...

— Je n'en crois pas un mot ; votre gouvernement ne cherche qu'à reconstituer l'armée, vos effectifs sont hors de proportion avec vos besoins, et l'on ne parle chez vous que de revanche. Eh bien! vous verrez ce que cela vous coûtera. Vous trouvez que vous n'avez pas été assez écrasés. Il ne vous manquera rien cette fois.

L'entretien dura sur ce ton quelques minutes : menaces du chancelier, protestations de M. de Gabriac. A la fin, celui-ci, perdant patience, dit au prince qu'il avait été chargé de lui porter certaines paroles, qu'il s'en était acquitté, et que, quant à la confiance qu'on voulait leur accorder ou non, ce n'était pas son affaire. Il sortit, et pendant six mois de séjour à Berlin, ne revit plus le ministre.

L'histoire m'a été racontée en bon lieu. M. de Gontaut-Biron, qui est à présent ambassadeur, a un grand air que les Allemands reconnaissent volontiers : peu en état d'ailleurs de bien tenir ce poste difficile, si l'on était en temps ordinaire ; mais actuellement la diplomatie serait bien superflue ; nous sommes en présence de la force et nous n'avons qu'à nous incliner.

Une revanche plus opportune, plus avouable, est celle que nous prendrons sur le terrain du progrès moral et de la culture intellectuelle.

Vous savez que des pétitions en faveur de l'instruction obligatoire sont réunies pour contrebalancer celles que les prétendus partisans de la liberté du père de famille ont rassemblées contre elle partout et Dieu sait comment.

La loi va venir en discussion devant la Chambre, et il s'agit d'apporter avant le 31 mars une preuve palpable de nos volontés sur cette question.

On a déjà recueilli quatre cent mille signatures, et l'on peut arriver au million. L'on irait même bien plus loin, si tout le monde s'en mêlait, si surtout bien des gens de bonne volonté savaient comment s'y prendre pour envoyer leur adhésion

Or, le journal le *Temps* vient d'avoir l'excellente idée d'adresser à tous ses lecteurs un supplément contenant un bulletin de signature. Que chacun le fasse remplir le plus tôt possible dans son entourage, et le réexpédie plein avant la fin du mois, et voilà une grande manifestation qu'il sera difficile de dédaigner.

Le *Temps* a lancé cela hier, et déjà des bulletins lui sont revenus ce matin. J'en ai, pour ma part, donné un à mon domestique qui s'en est chargé. Mais il n'y a pas rien que des gens du peuple. Les classes bourgeoises et éclairées seront peut-être plus actives encore. N'est-ce pas elles qui doivent souhaiter le plus la diffusion de l'instruction dans le peuple? Un grand négociant est venu demander 200 bulletins. Je crois savoir aussi que plusieurs journaux vont suivre sans mauvaise jalousie la voie ouverte par leur confrère. Les Lyonnais ne donneront-ils pas également leur voix et un trait de plume à cette grande cause?

X.

NOUVELLES ET BRUITS

Le *Constitutionnel* annonce que M. le duc de Broglie viendrait de faire connaître d'une façon précise qu'il ne conserve guère l'espoir d'arriver à une entente avec le gouvernement anglais, pour le traité de commerce. La dénonciation de ce traité serait donc considérée comme imminente.

—

Le prince Gagarine, conseiller d'Etat russe, président du conseil de l'empire ou plutôt remplaçant dans ces fonctions du grand-duc Constantin-Nicolaïewitch, vient de mourir à Saint-Pétersbourg.

—

La commission du budget a examiné et adopté sans discussion un projet de loi ouvrant un crédit de 25 millions pour subvenir aux frais d'entretien des troupes allemandes d'occupation jusqu'au 30 juin 1872.

L'armée d'occupation compte 50,000 hommes et 18,000 chevaux.

On sait que les Allemands ont renouvelé cette armée. Ce sont maintenant des conscrits qui occupent nos départements.

—

Avant-hier était la seconde journée des courses de la Marche,

Rarement celles-ci ont été favorisées par une plus belle journée, et rarement aussi, paraît-il, la pelouse a été piétinée par une foule plus serrée et plus bariolée.

L'attention des parieurs avait surtout pour objectif, comme disent les Germains, le concurrent que les Anglais nous ont envoyé pour le prix *Franc-Picard*, le déjà célèbre Old-Fellow, remarquable au premier coup d'œil par sa magnifique robe blanche.

Parti septième, Old-Fellow a bientôt dépassé tous ses concurrents et engagé la lutte avec Beaumanoir ; mais Beaumanoir a tenu bon, et vaincu l'étranger d'une longueur et demie. Old-Fellow n'est arrivé que second, suivi d'assez près par Epave.

Le prix de Marnes a été gagné par la Germaine (un vilain nom), second Amadou, troisième Caprice, battu d'une demi-longueur.

Le prix de l'Avenir n'a pas été disputé à Saphir, qui a battu Villers-Robert de trois longueurs. Géranium 3e n'a pas été placé.

—

Désormais les exécutions à mort n'auront plus lieu à Paris sur une place publique (rond-point de la Roquette), comme jusqu'ici, mais dans la grande cour qui précède les bâtiments de la prison, et où l'on laisserait pénétrer un certain nombre de personnes, pour que le principe de la publicité inscrit dans la loi ne fût pas violé.

Cette décision a été prise pour supprimer, autant qu'il est légalement possible, le spectacle malsain des exécutions, et aussi parce qu'on se propose d'élever au rond-point un monument à la mémoire des otages fusillés.

—

On écrit de Genève que le membre de la Commune Babick, vient d'y mourir complétement fou.

Il y avait longtemps, du reste, que Babick avait perdu la tête.

Du temps de la Commune, il se prétendait déjà prophète de la religion fusionienne et adressait au peuple des proclamations qui resteront des monuments d'insensésisme.

Babick, à sa qualité d'illuminé, joignait celle d'ancien parfumeur. Il était âgé d'une quarantaine d'années environ.

Mesures militaires dans l'Est

On lit dans le *Moniteur* :

Dans les départements de l'Est qui avoisinent la Suisse, on parle d'un complot organisé par les réfugiés de la Commune à Genève, complot qui serait dirigé contre l'Assemblée nationale et le président de la République.

Ce bruit paraît avoir pris assez de consistance pour que l'autorité militaire française ait cru devoir prendre quelques mesures spéciales.

D'autre part, voici ce que l'on écrit de Besançon à la *France* :

Hier, 9 mars, vers quatre heures du soir, assure-t-on, une dépêche télégraphique prescrivait de consigner les troupes et de faire occuper les petits forts qui dominent Besançon. Ces mesures n'ont pas tardé à être connues, et l'on se demandait ce qui pouvait les motiver. Le bruit s'est alors répandu qu'on craignait un soulèvement de l'Internationale dans les provinces de l'Est et du Sud-Est. On ajoutait que l'on devait commencer par enlever le général commandant la division et son chef d'état-major.

Jusqu'à présent, le calme est si complet que l'émotion des esprits, à l'annonce des mesures en question, n'a pas été de longue durée. Cependant, aujourd'hui dimanche, les troupes sont encore consignées.

Peut-être savez-vous à Paris le mot de l'énigme, et ma lettre sera, dans ce cas, inutile; je ne regretterai pas, toutefois, d'avoir signalé ce fait à votre attention.

Une dépêche de ce matin confirme ces dernières nouvelles.

Nous ajouterons qu'à Lyon et dans les environs des mouvements de troupes ont eu lieu également. On nous annonce que des forces assez considérables ont été dirigées sur Annecy. Elles étaient destinées, dit-on, à s'opposer à des tentatives insurrectionnelles que l'on paraissait redouter, soit de la part de l'Internationale, soit de la part des « impérialistes » de la Savoie et de Nice. Nous ne savons pas sur quoi se fondaient ces rumeurs; nous nous bornons à les mentionner.

Ajoutons que l'on s'attend pour le 18 mars à des fêtes communistes à Genève, de la part des réfugiés de l'insurrection parisienne.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS VITET, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 11 mars 1872

La séance ouvre à 2 heures 3/4.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. le général Ducrot, tendant à autoriser le garde des sceaux à poursuivre l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* et la *Constitution*.

M. Cazot s'oppose à la poursuite. Il fait surtout observer que ces deux journaux n'avaient pas été d'abord signalés par le garde des sceaux, et s'il trouve que ne pas laisser sa liberté intégrale à l'autorité de la justice, c'est entrer dans une voie dangereuse.

Par l'appréciation juridique du fait, on empiète sur les droits des juges d'instruction et l'on sort des sphères politiques.

Vous allez vous porter accusateur, nouvelle confusion de pouvoirs, ajoute l'orateur.

Ne pourra-t-on dire avec quelque raison que ce sera vous qui aurez jugé, si l'accusé est reconnu coupable. Et s'il est acquitté, hypothèse la plus probable, qu'arrivera-t-il? Quand on songe aux acquittements derniers, on peut, sans être téméraire, présumer que Maurice Rouvier sera acquitté.

Après la manifestation de l'opinion publique qui a eu lieu, c'est votre devoir de la respecter. On parle de privilége. L'immunité du député n'est pas un privilége; il ne couvre pas l'homme, il couvre les fonctions non seulement contre l'arbitraire, mais contre celui des majorités. (Très-bien! Très-bien! à gauche!)

En terminant, l'orateur rappelle que ce sont les girondins qui, en demandant à la Convention des poursuites contre un de leurs collègues, ont ouvert l'ère des proscriptions dont ils devaient, plus tard, être les premières victimes.

M. le général Changarnier. — M. le général Ducrot m'a appris que deux de nos collègues avaient oublié à votre égard les usages de bonne compagnie. C'était dans un moment de grande émotion. Je viens vous demander de prononcer l'ordre du jour et d'oublier ces méfaits qu'il est inutile de rappeler et de ne point recourir à une vengeance dont vous n'avez pas besoin. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Fourtou, rapporteur, s'associe aux paroles de M. le général Changarnier. (Vive émotion. L'agitation est très-grande dans l'Assemblée.)

M. Pierre Lefranc. — Mon intention n'est pas de rentrer dans le débat. Je sais combien il est pénible de parler de soi-même. Je remercie l'honorable général Changarnier de son amnistie impersonnelle, mais je me hâte d'ajouter que je n'accepte nullement l'amnistie du dédain. L'Assemblée ne doit pas trouver étonnant que chacun de ses membres soit juge de sa propre dignité. La forme de mon article était sarcastique; quant au fond, je n'ai eu qu'une pensée, une pensée trop patriotique, et j'ajouterai que vous ne m'avez que trop justifié jusqu'ici. (Agitation.)

M. Rouvier monte à la tribune. Je remercie l'honorable général Changarnier, mais je n'accepte point l'amnistie du dédain. Je ne veux point me couvrir de l'inviolabilité parlementaire, au contraire, je réclame la responsabilité de mon écrit; je demande comme journaliste à répondre pour les imputations contenues dans cet article. Je reprends pour moi le projet de la commission. (Vive approbation à gauche. Longue émotion.)

M. de Fourtou, rapporteur. — Je n'accepte point ce qu'acceptent MM. Pierre Lefranc et Rouvier. Ils ont manqué à cette assemblée, et le seul juge moral de leur conduite, c'est cette assemblée elle-même. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs. Vive agitation.)

M. Malens dit qu'il y a un projet de loi. On doit le discuter ; l'Assemblée est ensuite libre de le repousser. (L'agitation continue ; les interpellations se croisent.)

M. Jules Favre paraît à la tribune. (Exclamations diverses. Aux voix! aux voix!)

M. Jules Favre. — Il n'est personne qui puisse se mettre au-dessus du règlement qui couvre la minorité et la majorité, l'une dans son indépendance, l'autre dans sa dignité. (Bruit.) L'ordre du jour ne peut être demandé sur une proposition, sur un projet de loi, sur un projet de résolution. L'Assemblée ne saurait sans danger contrevenir à son règlement.

Une voix à droite. — Vous n'êtes pas juge de sa dignité.

M. Jules Favre. — Agir en dehors du règlement, c'est infirmer les résolutions de l'Assemblée. (Bruit.) Vous êtes assurément les maîtres de commettre des actes arbitraires; mais tel est votre règlement. (Agitation. Assez! assez!)

Le bruit couvre la voix de M. Jules Favre.

Une voix à gauche. — Le président ne préside pas.

M. de Fourtou, rapporteur. — La commission a toujours le droit de substituer une nouvelle résolution à un projet de loi. J'ajouterai que cette Assemblée n'a besoin de personne pour faire appel à sa dignité.

(Le bruit continue à gauche et à droite. Les interpellations se croisent.)

M. Tolain, à la tribune, parle au président.

Voix nombreuses. — Nous demandons l'application du règlement.

Un tumulte véritable règne pendant quelques instants dans l'Assemblée.

M. le président, au milieu du bruit, met l'ordre du jour sur le projet de résolution aux voix.

L'ordre du jour est adopté à une grande majorité par la droite et une partie de la gauche.

De vives protestations sont adressées au président de la part d'une autre partie de la gauche et surtout de l'extrême gauche.

L'ordre du jour amène la délibération sur la proposition de M. de Lasteyrie et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'organiser l'assistance publique dans les campagnes.

M. Félix Dupin a la parole.

(Le bruit des conversations particulières et le peu de force de la parole de l'orateur empêchent de saisir ses paroles. Peu à peu les bancs de la gauche se vident. Quand il descend de la tribune, des marques d'approbation se font entendre.

Il accepte le projet de loi, mais il demande qu'il soit dit par un article additionnel que la commission prendra pour base de ses études la loi présentée le 27 novembre 1848 par le ministère de l'intérieur.

A cet effet, ce projet de loi sera réimprimé et distribué avec l'exposé des motifs qui le précède.

Un membre fait observer que les bureaux nommeront les commissaires et leur donneront les instructions nécessaires ou utiles.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement.

M. le duc de Bisaccia. — Il me semble impossible de prendre pour base de nos délibérations un projet de loi que nous ne connaissons pas.

Voix diverses. — Nous ne sommes pas en nombre.

M. le président. — Je mets aux voix l'article de la commission sur le projet de loi.

L'article demandant une commission de 15 membres pour l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes est adopté.

L'article additionnel du colonel Denfert est rejeté.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de demain, qui est la suite de celui d'aujourd'hui.

La séance est levée à 4 heures 50.

LES GRANDES DÉPENSES

du conseil municipal.

Nous avons mentionné, dans un de nos derniers numéros, les mesures financières qui ont été votées par le conseil municipal de Lyon. Le compte rendu officiel de la séance du 1er mars confirme nos renseignements. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré, vu l'intérêt qui s'attache à ces questions, de remplacer ce compte rendu *sommaire* par le procès-verbal même de cette séance.

Nous aurons à revenir d'ailleurs sur les questions que soulève le vote du conseil municipal, et à examiner comment l'administration de la ville et la majorité des conseillers entendent gérer nos finances. Quand les caisses publiques se trouvent dans l'état où sont les nôtres, il est au moins étonnant qu'on s'engage dans des travaux énormes et de longue haleine, comme sont ceux pour lesquels le conseil a voté les crédits dans cette séance. En bonne administration, on règle les dépenses sur les recettes et sur l'avoir. Procéder autrement, c'est nous ramener à l'empire.

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mars 1872.

PRÉSIDENCE DE M. BARODET, ADJOINT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

La discussion ouverte dans la dernière séance sur les art. 27 et 28 des dépenses extraordinaires est reprise.

Le citoyen Bouvet pense que l'on pourrait s'occuper immédiatement des articles sur lesquels on est d'accord; ensuite on discuterait longuement les points sur lesquels la commission n'a pu s'entendre avec l'administration.

Le citoyen Vallier croit qu'il faut tout de suite vider la question. Il y a en effet une telle connexité entre les paragraphes 4 et 5, que l'on ne peut pas discuter celui-ci sans s'être prononcé sur celui-là.

Le citoyen Bouvet demande alors à faire quelques observations sur les votes du conseil, avant d'entrer dans la discussion spéciale de l'art. 27 et suivants.

Le conseil, dit-il, a voté des recettes qui s'élèvent à 21,215,954 fr.

De cette somme, il faut déduire 156,480 fr. de recettes fictives, provenant d'une subvention du gouvernement pour la construction du pont Morand. Cette subvention n'a pas même été demandée; l'inscrire au budget est une erreur manifeste de comptabilité. Il en est de même de la subvention du département relativement à l'emprunt de 10 millions, ainsi que d'autres recettes qui sont l'objet de procès. Nous ne devons pas compter sur ces recettes pour l'exercice 1872; et, pour être dans le vrai, il ne faut pas inscrire de dépenses corrélatives.

Egalement, pour être exact, il convient de tenir compte de l'inscription d'office d'une dépense s'élevant à 166,700 fr. affectée au contingent de la ville pour la police générale.

Si, en tenant compte de ces observations, on compare les recettes et les dépenses votées, même en faisant abstraction de travaux neufs que nous discuterons tout à l'heure, nous trouvons que les dépenses sont supérieures aux recettes de 392,000, c'est-à-dire que le budget doit être remanié, pour établir la balance entre les recettes et les dépenses.

Le citoyen Bouvet tient à signaler ces faits. En procédant autrement, ainsi que le veut l'administration, le conseil fait évidemment fausse route.

La commission vous a présenté un budget qui se solde par un excédant de recettes s'élevant à 108,000 fr.; en déduisant 80,000 fr. de recettes fictives, il restera encore 28,000 fr. d'excédants exactement vrais, et sur lesquels vous pourrez compter.

Le citoyen président, pour préciser les débats, rappelle que les propositions de l'administration s'élèvent à..... 5,609,249 fr. 17 c.

Et celle de la commission à. 9,502,600 »»

Cette différence, ajoute-t-il, provient de ce que la commission du budget veut faire figurer à ce chapitre le remboursement de l'emprunt de guerre, et supprimer la plus grande partie des travaux proposés au § V.

L'Administration de son côté, ne croit pas que ce remboursement doive être prévu ailleurs qu'au budget supplémentaire, car elle espère arriver à un arrangement avec l'Etat débiteur envers la ville d'une somme importante. Des négociations sont, du reste, déjà entamées à ce sujet.

Le citoyen Gailleton, ne veut pas répéter les divers arguments qui ont été invoqués dans la dernière séance.

Il veut simplement poser au Conseil les termes de la question.

La commission porte à 9 millions 1/2 la dépense de guerre, parce que le remboursement de l'emprunt de guerre s'impose comme une nécessité et comme un devoir.

Si la ville rembourse cet emprunt, il ne restera en caisse qu'une somme insuffisante pour créer des travaux publics tels que l'administration les a entendus.

Or, ce remboursement est un fait fatal, et on se ferait illusion en pensant que l'Etat paiera cette dépense contractée au profit de la ville.

Nous réclamons de l'Etat un règlement de compte s'élevant à 8 millions; ce règlement pourra durer plus ou moins longtemps. Dans tous les cas et quel que soit l'avenir réservé à notre créance, il serait dangereux de baser sur ce remboursement éventuel des dépenses certaines.

En résumé, si vous votez le projet de l'administration, vous vous exposez à des procès. Vous n'équilibrez pas le budget ; vous engagez l'avenir sans savoir où vous conduiront des projets qui n'ont même pas été étudiés.

Vous ajournez à une époque indéterminée la liquidation de votre passif.

En admettant comme justifiés des travaux publics, vous les ajournez au jour le jour, vivant d'expédients, ou vous êtes obligés de les suspendre en cours d'exécution, faute de ressources suffisantes.

Si, au contraire, vous votez le projet de la commission, vous remboursez les créanciers de la ville, vous faites preuve de bonne volonté, ce qui servira de garant à votre emprunt : vous n'engagez pas l'avenir et vous payez vos dettes.

Si vous croyez utile de faire d'ici à peu de temps des travaux publics indispensables, vous marcherez librement, débarrassés de toute entrave.

Votre situation étant connue complétement, vous trouverez toutes les facilités possibles pour réaliser vos projets.

Maintenant c'est au conseil à choisir entre les propositions de l'administration et celles de la commission.

— Le citoyen Vallier explique qu'il n'y a que deux chiffres à envisager : celui du déficit d'abord; ensuite celui du remboursement de l'emprunt.

Le déficit a été exagéré; en admettant même qu'il soit de 3 millions, si l'on y ajoute le remboursement de l'emprunt de guerre, soit 3,800,000 francs, on n'arriverait, en correspondant à l'idée de la commission, qu'au chiffre de 6,800,000 fr. au lieu de 9,502,600 fr.

Quant au remboursement de l'emprunt, nous avons déjà expliqué qu'il ne pouvait figurer ailleurs qu'au budget supplémentaire; qu'en l'inscrivant au budget primitif, nous paraîtrions abandonner nos droits à toute espèce de transaction. Nous avions vu la possibilité d'exécuter de grands travaux reconnus indispensables. En présence de l'arrêt de la cour qui nous condamne à rembourser l'emprunt de guerre, nous avons dû y renoncer momentanément. Néanmoins, nous les avons maintenus au budget comme indication, sous la réserve, bien entendu, que le conseil sera appelé à se prononcer par un vote spécial sur chacun de ces travaux, lorsque, la situation une fois liquidée, il paraîtra possible de les entreprendre.

On a objecté encore que l'Etat ne consentirait jamais à rembourser l'emprunt qu'il n'a pas reçu. Mais, nous ne demandons pas à l'Etat le remboursement de l'emprunt. Nous voulons seulement transiger avec lui, et lui dire : Vous nous devez des sommes importantes : déchargez les contribuables du montant de ce qu'ils ont versé pour ledit emprunt, et débitez-nous de la somme.

Le citoyen Vallier termine en priant le conseil de voter pour les conclusions de l'administration.

Le citoyen Bessières est bien aise d'apprendre que l'administration ne veut plus aujourd'hui demander à l'Etat le remboursement de l'emprunt de guerre.

Il déclare que le remboursement de cet emprunt doit être compris dans les déficits de 1870 et 1871, et qu'il doit s'effectuer dès que l'emprunt de 8 millions sera réalisé.

Il rend sa pensée au moyen de la comparaison suivante :

Que penserait-on d'un gérant qui dirait à ses actionnaires : « Nos comptes de fin d'année se traduisent par un déficit qu'il faut combler par un nouvel appel de fonds. Néanmoins, je propose des travaux considérables de construction. Il serait difficile d'indiquer exactement au moyen de quelles ressources ces travaux pourront se solder. Car à notre actif nous n'avons qu'une créance que le débiteur est libre d'accepter, et dont il pourra lui-même fixer le montant. »

Sans nul doute, les actionnaires blâmeraient un gérant qui tiendrait un pareil langage. De même nos concitoyens nous blâmeront si, au lieu de stipuler le remboursement des sommes versées pour l'emprunt de guerre, nous inscrivons au budget des sommes considérables affectées à des travaux publics. Quand la situation financière de la ville sera liquidée, si l'excédant de recettes tant de fois annoncé se réalise, alors, nous nous occuperons sérieusement des travaux nécessaires dans notre grande cité. Présentement il n'y a que de simples projets qu'il est bon de mentionner dans un rapport d'ensemble, mais qui ne doivent pas être inscrits dans les colonnes du budget, avec des sommes spéciales pour chaque article.

Le citoyen Bouvet, voulant prouver que c'est bien la somme de 9,502,600 fr, qu'il faut inscrire, et non pas le chiffre arbitraire de 5,609,249 fr. 17 c. fait le compte suivant :

La ville doit rembourser l'emprunt de guerre ; le total s'élève à	3.872.000 f.
La ville doit rembourser aussi les bons du Trésor, que l'Etat lui avait remis pour faire des approvisionnements en cas de siége. Ces bons ont été déposés à la Banque de France, laquelle avait fait une avance de	4.000.000 f.
Cette somme aurait dû être remboursée au fur et à mesure de la vente des approvisionnements: cela n'a pas été fait; et cependant ces bons sont échus depuis plusieurs mois. La ville redoit, sur le matériel de guerre, environ.....	500.000 f.
En faisant son emprunt, le conseil est obligé d'inscrire l'intérêt de cet emprunt pour 1872, soit à 6 0/0, environ.....	480.000 f.
Enfin, les sommes dues au bureau de bienfaisance, et celles que la ville sera obligée de payer, par suite des procès qui lui sont intentés, dépasseront certainement la somme de	650.600 f.
Total.....	9.502.600 f.

Ce qui prouve que c'est bien cette somme de 9,502,600 fr., qu'il faut inscrire, au lieu de celle de 5,609,249 fr. 17 c. cette dernière, nous le répétons, a été prise au hasard; nous croyons que rien ne peut la justifier; elle n'est mise là que pour masquer le vote que l'on veut obtenir de vous, pour inscrire au budget des travaux considérables que la ville ne pourra pas payer.

Il y a aussi une autre raison: c'est que l'emprunt a été demandé pour couvrir des dépenses déjà faites, des déficits antérieurs, et pas du tout pour faire de grands travaux.

En votant 5.609.249 17, vous pouvez être certains que le budget vous sera retourné, afin de faire concorder les recettes avec les dépenses. Le travail du Conseil sera à recommencer. Pourquoi ne pas le faire exactement du premier coup? Les chiffres n'ont pas de couleur politique. Je vote pour le chiffre présenté par la commission.

Le citoyen Vallier, répondant au citoyen Bouvet, établit que, d'une part, pour suivre les règles administratives, il n'est pas possible de porter au budget de 1872 le remboursement de l'emprunt de guerre; les sommes perçues sur cet emprunt formant une des principales ressources de l'exercice précédent non encore clos ; que, d'autre part, pour poursuivre sans préjudice une transaction avec le gouvernement, au sujet dudit emprunt de guerre, il faut se garder encore d'inscrire au budget cette dépense montant encore à près de 4.000.000 fr.

Le citoyen Vallier réclame la lecture des pièces officielles échangées entre le ministre et la ville, soit à propos de l'emprunt de guerre, soit au sujet des bons du Trésor.

Le citoyen Despeignes, l'un des secrétaires, donne lecture de ces pièces.

Le citoyen Vallier, reprenant la parole, fait remarquer qu'il résulte de cette correspondance que les bons du Trésor ont été retirés de la banque par le gouvernement, nous en sommes redevables; mais que, de son côté, l'Etat étant notre débiteur d'une somme bien plus importante, nous n'avons pas à nous préoccuper, pour le moment, de ce côté de la question.

Relativement à la somme de 430,000 fr. représentant l'intérêt de l'emprunt de 8 millions pour 1872, il est évident qu'il n'y aura à la porter qu'à l'échéance, c'est-à-dire à l'exercice 1873.

Quant aux autres dépenses éventuelles incombant à la ville, et indiquées par le citoyen Bouvet, l'excédant des recettes de près d'un million, résultant de la balance du budget présenté par l'administration, permettra de faire face à tous les besoins.

Le chiffre de 5,609,249 fr. 17 c., que l'on dit arbitraire, dépasse considérablement le déficit réel. Ce chiffre prévisionnel témoigne de toute la sollicitude de l'administration concernant la situation financière de la ville.

C'est à ce seul point de vue qu'il doit être envisagé.

Le citoyen Degoulet dit que toute la pensée des contradicteurs du projet de budget en discussion se trouve dans la note en regard des articles 27 et 28, laquelle est ainsi conçue :

« Contre-partie des art. 7, 8 et 9 des recettes extraordinaires non encore autorisées par une loi. »

On a voulu, comme il est facile de le voir, contrebalancer les articles indiqués, et pour cela on a fait entrer dans le chiffre de 9,022,600 fr. les 3,800,000 fr. de l'emprunt de guerre, qui ne doivent être portés qu'au budget supplémentaire, afin de ne point laisser d'excédant pour les travaux ; c'est à quoi on s'est appliqué.

Les adversaires de notre administration, et il faut distinguer et dire : ceux qui sont ses adversaires depuis son origine, ne veulent pas qu'il soit dit que l'administration républicaine actuelle a conçu et exécuté des travaux d'une utilité telle que l'approbation unanime de nos concitoyens pourrait lui être acquise.

Ils sont jaloux de cette administration que nous avons créée et que nous soutenons. Ils sont les ennemis déclarés de tout ce qui tend à augmenter la faveur si grande que l'opinion publique lui accorde.

Par les motifs qui viennent d'être énoncés, et sans entrer de nouveau dans la discussion des chiffres que le conseil connaît, le citoyen Degoulet croit que l'emprunt de guerre n'a rien à faire dans cet article, et qu'il faut s'en tenir au projet de l'administration.

Les citoyens Vallet et Farrenc protestent énergiquement contre les attaques du citoyen Degoulet.

Le citoyen Gailleton s'unit à cette protestation dont il réclame l'insertion au procès-verbal.

Plusieurs membres demandent la clôture.

La clôture étant prononcée, sur la demande des citoyens Gailleton et Farrenc, on procède au vote nominatif,

Présents, 28.

Ont voté pour les propositions de l'administration :

Les citoyens Bouvatier, Vallier, Verrière, Girardin, Barbecot, Mazaira, Chappuis, Crestin, Caussé, Œdipe, Maillier, Marmonnier, Degoulet, Chaverot, Barodet, Gerin, Comte, Despeignes.

Pour les propositions de la commission :

Les citoyens Blanc, Bouvet, Gailleton, Bessières, Farrenc, Jobert, Goboz, Valet, Marceau.

Le citoyen Goboz déclare voter pour la commission et pour l'économie.

S'est abstenu :

Le citoyen Rossigneux.

Les propositions de l'administration sont adoptées, le citoyen président met en discussion le § V : *travaux publics*.

Art. 28. — Agrandissement du cimetière de Loyasse, 50,000 fr.

Adopté.

Art. 29. — Etablissements de trottoirs et bandes d'asphalte, soit..... 28,000 fr.

Adopté.

Art. 30. — Construction d'égouts. 80,000 fr.

Adopté.

Art. 31.—Travaux de terrassement et de pavage, soit..... 100,000 fr.

Adopté.

Art. 32.—Construction d'urinoirs et de latrines publiques..... 29.000 fr.

Adopté.

Art. 33.— Amélioration de la côte Saint-Sébastien aux abords de l'église St-Bernard. 20.000 fr.

Après diverses observations, présentées par les citoyens Rossigneux, Farrenc, Gailleton, Vallier, le Conseil reconnaît l'urgence des travaux et adopte l'art. 33.

Art. 34. — Reconstruction du pont Morand, premiers fonds..... 500.000 fr.

Le citoyen Rossigneux demande la suppression de ce crédit, la reconstruction du pont Morand n'étant pas urgente à son avis.

Le citoyen Farrenc s'oppose également à cette reconstruction. En admettant que le Conseil vote un premier fonds de 500.000 fr., savons-nous si nous aurons l'année prochaine les moyens d'allouer un deuxième fonds? Nous faisons le budget de l'année 1872, et non celui des années suivantes.

Le citoyen Despeignes propose de nommer une commission chargée de faire une enquête sur l'état du pont.

Le citoyen Rossigneux croit que la reconstruction n'est pas utile; il faut, d'ailleurs, avant de faire des dépenses, commencer par combler les déficits.

Le citoyen Manillier partage l'opinion du préopinant.

Le citoyen Vallier fait observer que le rapport de l'ingénieur directeur du service municipal démontre, au contraire, l'utilité de ladite construction.

Le citoyen Gerin appuie la nomination d'une commission, ainsi que l'a proposé le citoyen Despeignes.

Le citoyen Crestin appuie également cette nomination.

Le citoyen Bouvatier tient d'un certain nombre d'entrepreneurs de transports, que le pont Morand ne peut pas supporter de pesants fardeaux ; que, pour éviter des accidents, on est parfois obligé de prendre une autre direction.

La discussion étant close, l'article 34 est adopté.

Art. 35. — Grosses réparations au Palais-des-Arts..... 80.000 fr.

Adopté.

Art. 36. — Restauration des fontaines monumentales..... 5.800 fr.

Adopté.

Art. 37. — Réparations au Grand-Théâtre. ci..... 16.000 fr.

Adopté.

Art. 38. — Construction des annexes provisoires de l'Ecole de médecine..... 50.000 fr.

Le citoyen Gailleton fait ressortir l'utilité de ces travaux.

Le citoyen Rossigneux dit qu'en prévision de la construction d'une faculté de médecine, on ne doit pas exécuter ces travaux qui deviendront tout à fait inutiles.

Le citoyen Vallier répond qu'il faudra un certain nombre d'années pour la construction de la Faculté, et qu'en attendant il est indispensable d'agrandir l'Ecole aujourd'hui insuffisante pour les nombreux élèves qui la fréquentent.

Le citoyen Bessières dit que les travaux destinés à l'aménagement de nouveaux amphithéâtres sont indispensables; qu'il est urgent de les exécuter avant la rentrée des cours de 1872-1873.

L'art. 38 est adopté.

Art. 39. — Grosses réparations à la mairie du 5e arrondissement, 10,280 fr.

Adopté.

Art. 40. — Grosses réparations à l'abattoir de Perrache, 6,500 fr.

Adopté.

Art. 41. — Construction de deux pavillons à l'entrée du cimetière de la Guillotière.

Ces travaux n'étant pas reconnus d'une urgence immédiate, l'art. 41 est supprimé.

(La fin à demain.)

CHRONIQUE

M. Hénon, maire de Lyon, dont nous avons annoncé le départ pour le Midi, a été forcé par l'état de sa santé de s'arrêter à Vienne, où un médecin de Lyon a été appelé auprès de lui.

—

Par une circulaire du 7 novembre dernier, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître « que l'augmentation de taxe résultant du nouveau tarif établi par la loi du 23 août 1871, concernant les permis de chasse, n'est pas applicable aux permis demandés régulièrement avant la promulgation de la loi et que les sommes versées au Trésor en paiement du supplément de droit pour de semblables permis seront restituées. »

L'exécution de cette décision a donné lieu à quelques difficultés, que l'administration supérieure vient de résoudre en complétant de la manière suivante ses premières instructions :

1° La restitution du supplément de 15 francs sera accordée aux chasseurs dont la demande régulière, appuyée de la quittance du prix du permis, *est parvenue à la préfecture ou à la sous-préfecture* de Villefranche antérieurement au jour où la loi est devenue exécutoire dans le département du Rhône, c'est-à-dire *avant le 28 août 1871*.

2° La restitution du droit complémentaire de 15 francs, à ceux qui y ont droit, devant être effectuée sur le budget de l'administration de l'enregistrement, c'est à M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Lyon ou à M. le directeur général du même service à Paris, que les chasseurs auront à s'adresser pour l'obtenir.

3°

Hier, vers trois heures du soir, un Piémontais nommé Jacques C., avait été la cause d'un rassemblement de plus de deux cents personnes. Il paraît que Mme D., maîtresse d'hôtel, avait réclamé à cet individu le paiement d'une petite dette. Celui-ci avait répondu par deux soufflets donnés avec une brutalité inouïe. La pauvre femme avait la figure ensanglantée.

Comme quelques personnes s'étaient approchées pour empêcher cet homme de commettre de nouvelles violences, il s'empara d'une grosse pierre et en menaça ses voisins, puis il s'enfuit.

Cet homme a, paraît-il, les plus tristes antécédents.

Cette nuit, un individu qui est resté inconnu, a pénétré dans la chambre des compagnons maréchaux-ferrants, chez la Mère de ces ouvriers, rue de Chabrol, 5, et a emporté une montre appartenant à l'un d'eux. Il faut une certaine audace pour aller commettre un vol dans un endroit qui n'est pas précisément sans défense : il paraît que les maréchaux-ferrants dorment bien.

Mme veuve Clutier a rapporté aux bureaux de la police plusieurs objets précieux que son fils a trouvés dernièrement dans les remblais de Charabara.

Dans une même cachette, il y avait une montre en or, d'homme, portant le numéro 2,737 ; une montre en or, de femme, portant le numéro 29,190 ; deux montres en or assez grandes, un médaillon en or, une chaîne en argent, quatre filets, deux coulants et des clefs.

Il est probable que cet arsenal de bijouterie *appartenait* à quelque pick-pocket. Cette fois, le voleur aura été volé.

Le sieur C..., demeurant rue Boileau, tenait un magasin où il occupait une quinzaine d'ouvrières. Lorsqu'elles se sont présentées, ce matin, pour travailler comme d'habitude, le magasin est resté impitoyablement fermé. L'une d'entre elles est allée chercher un commissaire de police pour savoir à quoi s'en tenir, et celui-ci a constaté la disparition du nommé C.... qui avait emporté une assez grande quantité de marchandises qu'il n'avait pas encore payées. Une enquête est commencée.

La première représentation de *Ruy-Blas*, de Victor Hugo, aura lieu samedi prochain au Grand-Théâtre. C'est au bénéfice de M. Montel que cette pièce sera jouée. M. Montbazon est chargé du rôle de Ruy-Blas ; M. Bondois de celui de don Désar de Bazan ; M. Montel de celui de don Salluste. Mlle Fleury remplira le rôle de dona Maria de Neubourg.

Voici, d'après le *Salut public*, un aperçu de la télégraphie qui relie tous les postes des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon :

Dans tous les postes se trouve un appareil électrique dont les fils correspondent les uns aux autres.

Les signaux, dans les cas de sinistre, consistent :

1° En un roulement de sonnerie prolongé pour premier avertissement :

2° Coups simples pour désigner l'arrondissement et coups doubles pour la section ;

3° Pour les secours :

Pour les hommes, huit coups ;

Pour la pompe à vapeur, rappel ;

Pour l'échelle à incendie, pas gymnastique.

Aussitôt qu'un poste est prévenu d'un incendie, le chef en avertit le dépôt général, situé rue Monsieur, et part avec ses hommes, la pompe et les accessoires, pour le lieu où s'est déclaré le sinistre. Un des pompiers se détache pour prévenir le capitaine de sa compagnie.

Tous ces mouvements, ainsi que l'appel des pompiers, s'exécutent avec une extrême promptitude, c'est-à-dire en quinze ou vingt minutes.

M. Charles Admant de Jéneval, bachelier de l'université royale de Pise, vient de publier à Lyon une fort belle *Canzone* en langue italienne. Cette poésie, dédiée à la ville de Lyon, a été composée à l'occasion de la décision de la chambre de commerce autorisant la création d'une école de commerce dans notre ville. Elle est écrite en strophes harmonieuses et élégantes et respire une grande admiration et une vive sympathie pour notre malheureux pays.

« Vers toi, Lyon, dit le poète dans sa première strophe, vers toi, seconde fille d'une terre de héros, que le ciel a enrichie d'un de ses sourires, et la nature de ses dons, pour en faire un paradis, un chant s'élève des bords solitaires du Rhône fugitif. Ne le dédaigne pas; l'hymne qui honore les braves et pleure les hommes sublimes est un tribut du poète, un hymne saint. »

L'espace dont nous disposons ne nous permet malheureusement pas de traduire en entier le poème de M. de Jéneval ; mais nous le recommandons vivement à toutes les personnes de notre ville qui comprennent la langue italienne.

Les ouvriers de la forge du Creusot viennent, dit le *Progrès de Saône-et-Loire*, d'organiser une grève d'un nouveau genre. C'est contre l'administration des tabacs qu'ils se sont coalisés, cette fois. Ils ont cassé leurs pipes et leurs tabatières, et ont décidé que dorénavant ils briseront ces engins entre les mains de ceux qui seraient tentés de s'en servir *à la forge*.

Les officiers remis sous-officiers par décision de la commission de révision des grades peuvent obtenir des congés provisoires, en attendant que le ministre de la guerre ait statué sur leur passage dans la réserve.

Avis. — Le sieur Déroche (Michel-Frédéric), originaire de Mardore (Rhône), dont le domicile est inconnu à Lyon, est prié de se présenter au cabinet de M. le commissaire central, rue Saint-Jean, palais de justice, pour une communication qui l'intéresse.

On offre à un officier en retraite la représentation d'une bonne maison de Nice, pour la vente des huiles d'olive à la clientèle bourgeoise. — Belles remises.

S'adresser au bureau du journal.

Le Siége de Paris, opérations du 13e corps et de la troisième armée, par le général Vinoy, paraît chez l'éditeur Henri Plon. Les hautes fonctions militaires occupées par le général, la part considérable qu'il a prise à la défense de la capitale après avoir sauvé du désastre de Sedan le corps d'armée qui est devenu le noyau des forces avec lesquelles l'ennemi a été tenu en échec, donnent à son livre une importance capitale. Ce livre forme un beau volume in-8° complété par un Atlas de quinze cartes stratégiques indiquant les positions des armées belligérantes pendant les opérations diverses et les combats autour de Paris, Montmesly, Chevilly, Bagneux, l'Hay, Choisy-le-Roy, Avron, Montretout et Buzenval.

Liquidation judiciaire.

Tournier (Auguste), imprimeur, rue de l'Annonciade, 2.

Juge-Commissaire, M. Boffard.

Liquidateur, M. Rolland.

Date du jugement, 11 mars 1872.

DÉPÊCHES DU MATIN

12 Mars. — 8 heures du matin.

Paris, 11 mars.

Assemblée. — M. Cazot demande l'ordre du jour sur la question des poursuites contre M. Rouvier et de la censure contre M. Pierre Lefranc.

M. le général Changarnier et même M de Fourtou appuient l'ordre du jour.

La clôture de la discussion est demandée.

M. Boucher parle contre la clôture.

Il dit que s'il est permis à une fraction de l'Assemblée de voter l'amnistie du dédain, il faut permettre à l'autre fraction de voter l'amnistie de la dignité.

La clôture est prononcée.

M. Pierre Lefranc proteste contre l'amnistie du dédain. M. Rouvier revendique la juridiction du droit commun.

L'incident devient orageux.

Plusieurs députés essayent de parler.

Une longue agitation se produit.

Enfin le président met l'ordre du jour aux voix.

L'ordre du jour est adopté.

L'Assemblée décide de passer à une troisième délibération sur la proposition tendant à accorder une pension à la veuve du général Thomas.

M. Thiers a conféré de 4 à 6 heures avec le bureau de la commission du projet Lefranc.

On dit qu'il persiste à maintenir l'article 2.

La commission se réunira de nouveau demain pour connaître les résultats de l'entrevue du bureau avec M. Thiers.

Le prince et la princesse de Galles ont assisté à la séance de l'Assemblée, après leur visite à M. Thiers.

M. Jules Simon a déclaré, dans la commission de l'instruction primaire, qu'il maintiendra son projet devant l'Assemblée.

Le comte de Chambord a quitté ce matin Bréda pour se rendre à Cologne.

La cour d'assises de Brabant a condamné aujourd'hui par défaut M. Langrand-Dumonceau à 10 ans de réclusion pour banqueroute frauduleuse.

On dit que le gouvernement suisse, pour empêcher les tentatives des réfugiés communistes contre la France, a l'intention de les interner dans un canton éloigné de la frontière.

La Bourse a été ferme.

Cours le plus haut, 56.70, 89.42; clôture, 56.67, 89.30.

Italien plus haut, 69.10; clôture 68.95.

Orléans, 880. Immobilière faible, 42.

Suez, 290. — Autrichien, 883.

Paris, 11 mars.

On assure que le gouvernement demande surtout à l'Assemblée de mentionner dans le projet Lefranc le vote de mars 1871, relatif à la déchéance de l'empire.

Par suite de l'entrevue de M. Thiers avec la commission chargée d'examiner le projet Lefranc, une entente est probable sur les bases suivantes :

Dans l'article 1er, la commission viserait formellement les décrets constitutifs du gouvernement consignés dans le rapport de M. Grivart ;

Le gouvernement abandonnerait l'article 2.

Le rapport rappelle que la suppression des journaux prononcée en vertu de la loi sur l'état de siége est exécutive dans toute l'étendue du territoire.

M. Thiers rendra visite au prince de Galles probablement demain.

Une dépêche de Pise annonce que Mazzini est mort hier.

Paris, 12 mars.

M. Thiers est allé hier à la commission du budget et a soutenu longuement les crédits demandés par les ministres de la guerre et de la marine.

Le bruit de la démission de M. de Larcy est démenti.

Il est exact que des mesures de précaution ont été prises à Besançon par suite de quelques symptômes de désordres provoqués à la frontière par les communistes réfugiés en Suisse; mais tout est rentré dans son état accoutumé.

Le *Siècle* publie une lettre des délégués chargés d'examiner la capitulation de Metz, disant que la délégation s'attache avant tout à présenter au conseil d'enquête des témoignages irrécusables et des preuves appuyées sur des documents officiels; mais les délégués se font aussi l'écho des sentiments de désolation de leurs compatriotes, et ajoutent : Nous attendons avec une pleine confiance le châtiment du coupable qui a accompli ce drame sinistre et sans précédent dans l'histoire.

Le *Siècle* dit que le préfet de la Haute-Garonne est arrivé à Versailles.

On mande de Berlin qu'un convoi de prisonniers de guerre français amnistiés est arrivé à Berlin et a été dirigé sur Erfurt pour se rendre de là en France.

Le budget de la guerre de la Grande-Bretagne contient un crédit pour l'établissement d'un camp d'instruction semblable à celui de l'an dernier.

Rome, 11 mars.

Plusieurs députés appartenant à toutes les fractions de la Chambre ont présenté une proposition exprimant la vive douleur causée à la Chambre par la mort de Mazzini.

Le président prononce un discours où il fait l'éloge de Mazzini, comme écrivain, comme grand patriote et comme promoteur ardent de l'unité et de l'indépendance italiennes.

La Chambre approuve la proposition à l'unanimité.

Madrid, 11 mars.

Un manifeste électoral des carlistes dit que le duc de Madrid a examiné attentivement l'attitude qui convient à son parti et a décidé qu'il fallait prendre part aux élections.

Le manifeste conclut en disant :

« Le duc de Madrid a parlé. Carlistes, à présent, aux urnes! Plus tard où Dieu nous appellera. »

DÉPÊCHES DU SOIR

12 Mars — 3 heures du soir.

Versailles, 12 mars.

La commission du projet Lefranc se réunira aujourd'hui à deux heures.

La discussion publique n'est pas probable avant la semaine prochaine.

On confirme que, dans la réunion de la commission d'hier, M. Lefranc a déclaré que le gouvernement ne ferait ni une question gouvernementale ni une question ministérielle de l'adoption du projet.

M. Thiers ira aujourd'hui à Paris visiter le prince et la princesse de Galles.

Le bruit qu'on aurait découvert un complot bonapartiste et que des arrestations s'en seraient suivies n'est pas confirmé.

Quelques précautions militaires ont été prises à la fin de la semaine dernière à la frontière suisse, en prévision d'une tentative éventuelle des partisans de l'Internationale de Genève; mais aucune tentative n'a eu lieu.

Londres, 12 mars.

Le comité du budget de la guerre a rejeté successivement les amendements demandant des réductions du contingent de 20,000 hommes et de 10,000.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Londres, 12, 6 h. 50 s.

Paris		Rente autrich.	
Emprunt 5 0/0	6.51	Américains	89 5/8
Rente 3 0/0	55.75	— 2e série	92.56
Défense	100.50	Lombard	
Italien	67 7/8	Obligat. nouv.	
Turc	50 7/8	Espagnol	83.25
Egyptien		Pérou	
Khedive		Consol. angl.	92.56

Berlin, 12, h. s.

Paris		Emprunt 5 0/0	88
Londres		Lomb.	126.25
Autrichiens	235	Obligations	
Obligations	301.50	— n.	
— n.	273.50	Italien	67.50
Napoléons		Américain	96.75
Rente autrich.	64.50	Turcs	

Vienne, 12, h. s.

Paris	43.65	Rente autr. arg.	71.70
Londres	111.50	— pap.	
Napoléons	8.44	Hongroises	109.90
Autrichiens	393	Obl. lomb. anc.	113.50
Lombards	210.50	— nouv.	113.50

BOURSE DE PARIS

DU 12 MARS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	56 60	» » » »	» » »	» » »
4 1/2 0/0	81 » »	» » » »	» » »	» » »
5 0/0	89 30	» » » »	» » »	» » »

VARIÉTÉS

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INSURRECTION DU 18 MARS 1871

Déposition de M. Thiers

(Suite et fin.)

(Voir les Nos des 5, 6, 8, 9, 11 et 12 mars.)

Je fis élever à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre. Sous la protection de cette batterie, le général Douai était entré dans le bois de Boulogne; le travail des tranchées était devenu plus facile, on cheminait très-rapidement vers Paris; nous étions près de la place. L'artillerie de Montretout avait brisé, pilé le Point-du-Jour.

Nous espérions que l'escarpe allait être en assez mauvais état pour nous permettre de donner l'assaut, lorsque, le dimanche 21 mai, le général Douai et quelques soldats de tranchée aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc : c'était Ducatel. On ne se doutait pas de l'effet qu'avait produit cette artillerie de Montretout, on ne croyait pas la brèche si praticable. La porte et le pont-levis s'étaient abattus et formaient une espèce de pont naturel. Ducatel, au milieu de graves dangers, était venu en aide à nos troupes en appelant nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer.

Le maréchal de Mac-Mahon et moi, nous étions au Mont-Valérien, lorsqu'une estafette vint nous apprendre que le général Douai entrait dans Paris.

Le général de Cissey, placé sur la rive gauche en avant d'Issy, avait, de son côté, ouvert une brèche qui allait bientôt devenir praticable.

Au milieu de notre satisfaction, nous fûmes, au Mont-Valérien, très-agités, parce que nous crûmes voir des troupes sortant de Paris, et nous craignîmes que notre armée n'eût été repoussée au Point-du-Jour. Mais le contre-amiral Krantz, qui a rendu de grands services, nous dit, après avoir bien examiné à la lunette : « Ce ne sont point des gens qui fuient ; au contraire, ils sortent bien tranquillement. »

En effet, bientôt après, nous en vîmes d'autres qui rentraient au lieu de sortir. Nous fûmes alors rassurés.

C'étaient d'épaisses colonnes, de loin paraissant toutes noires, qui serpentaient dans les plis du terrain et qui se dirigeaient sur l'enceinte pour y pénétrer. Les insurgés ne purent pas résister ; ils se réfugièrent dans les maisons voisines, d'où ils dirigèrent sur nos troupes un feu meurtrier. Mais, dans leur fuite, ils a aient laissé deux bouches à feu ; nos soldats, n'ayant pu faire passer de l'artillerie, songèrent à aller chercher à bras des obus : ils les transportèrent de la sorte et chargèrent ces deux pièces, qui furent pointées sur les maisons occupées par les insurgés. C'étaient les alliées et venues de ces soldats, qui nous avaient d'abord inquiétés à notre observatoire du Mont-Valérien.

Le général Douai entra à la tête de ses troupes par une seule porte, celle qui venait de s'ouvrir vers la gauche. Une autre ne fut ouverte que le lendemain matin. Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130,000 hommes et notre nombreuse artillerie.

On disait que tout Paris était miné. Le général Douai, à la tête de ses colonnes, s'avança intrépidement jusqu'au Trocadéro, au risque de sauter en l'air.

Nous étions fort inquiets ; heureusement, rien ne sauta. Nous nous rassurâmes ; mais nous nous attendions à avoir des combats terribles, désespérés.

Le triomphe de nos troupes fut dû à leur vaillance, à la vigueur de nos généraux, et surtout à la constance, à l'habileté avec laquelle l'illustre maréchal Mac-Mahon dirigea pendant huit jours la conquête de chaque quartier, l'un après l'autre.

Rentré à Versailles, après avoir assisté à l'entrée de nos troupes dans la nuit du dimanche au lundi, je songeai que nous avions accumulé plus de 200 bouches à feu au pont de Neuilly, qui était gardé par une brigade de la division Montaudon.

Le général Ladmirault avait fait dire au maréchal Mac-Mahon qu'il avait besoin de cette brigade : elle lui fut envoyée, et il ne restait plus de troupes au pont de Neuilly pour garder l'immense matériel qui s'y trouvait. Je fus inquiet à la pensée que si les révoltés s'échappaient de Paris, ils pouvaient s'emparer de cette artillerie et se jeter peut-être en désespérés sur Versailles pour y mettre le feu, et à ce moment nous n'avions que des gendarmes, des sergents de ville, c'est-à-dire deux ou trois mille hommes tout au plus.

Heureusement, il venait de nous arriver 1,500 prisonniers, rendus par les Prussiens. On leur donna des fusils et, sous les ordres du général Fournès, ils allèrent garder le pont de Neuilly. Le général Ladmirault put alors se servir de la seconde brigade Montaudon, s'empara des hauteurs de Belleville, et termina ainsi la lutte.

Il y eut de grandes douleurs, de grands sacrifices ; le massacre des otages fut un des crimes les plus navrants de ces terribles scènes. On nous avait proposé l'échange de plusieurs des otages contre le conspirateur Blanqui. Nous ne pouvions pas consentir à un tel échange ; ces malheureuses victimes tombèrent sous les coups des assassins.

Enfin, nous sortîmes de cette horrible situation.

Voilà, messieurs, tout ce que je puis vous dire, — et j'ose affirmer que c'est la vérité même.

Et maintenant je résume ce récit.

Paris avait été abandonné par les gens d'ordre ; il n'y restait que les mauvais bataillons, qui faisaient un service de garde nationale, et ces bataillons se composaient, pour la plupart, d'hommes qui croyaient que nous voulions détruire la République.

Quand il leur a été démontré que nous ne voulions rien de semblable, leur effectif avait un peu diminué, mais en restant encore très considérable. De toutes les grandes villes de France, des députés m'avaient été envoyés. Je les avais rassurés sur le sort de la République. Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, etc., toutes ces grandes villes s'étaient alors tenues tranquilles.

C'est donc par le canon et par la politique que nous avions pris Paris. L'origine du mouvement est facile, du reste, à discerner. Il y avait dans Paris 200,000 hommes, qui s'étaient nourris du sentiment que c'était lâcheté et trahison que de traiter avec les Prussiens. Les uns le pensaient, les autres se servaient de ce prétexte pour amener une révolution sociale. Ils avaient des moyens immenses que jamais aucune rébellion n'a possédés : 400,000 fusils, 3,000 bouches à feu et les immenses ouvrages de Paris.

Il s'était formé, de plus, un gouvernement occulte, qui, profitant de l'émotion causée par l'apparition des Prussiens dans Paris, avait donné le signal du soulèvement en s'emparant de l'artillerie de campagne laissée dans le parc de Monceau.

Pendant ce temps, nous étions à Bordeaux, et nous avions, aux yeux des Parisiens, l'air d'un gouvernement étranger. Ce sont toutes ces circonstances réunies qui avaient amené l'insurrection, insurrection extraordinaire, sans égale, dont nous avons triomphé par les moyens que je viens de vous exposer.

Maintenant, nous avons la force matérielle. Quand on a la force matérielle, il faut suivre une politique de modération, je ne veux pas dire de faiblesse. Dieu m'en garde! Mais quand on est fort, il est permis d'être modéré ; on ne recueille même les fruits de sa modération qu'autant qu'on s'appuie sur une force incontestable et incontestée.

On s'est beaucoup plaint de ce que la procédure des conseils de guerre au sujet des affaires de Paris avait été volontairement retardée. C'est une erreur. On ne se figure pas combien ces procédures comportent de lenteurs inévitables.

Nous avons fait environ trente à trente-six mille prisonniers, sans compter les morts et blessés. Eh bien! on ne pouvait pas faire de procès à trente-six mille accusés. Il fallait choisir les principaux coupables, et il n'y a pas un de ces hommes qui n'ait exigé l'audition de quelques centaines de témoins, il a fallu que les officiers des conseils de guerre remplissent le rôle de juges d'instruction. Pour les aider, nous avons été obligés d'appeler des magistrats civils, et de doubler ainsi le nombre des magistrats militaires par un nombre égal de magistrats civils. Il y a certainement quelques centaines de personnes employées à ces procédures.

Songez de plus que, depuis notre entrée dans Paris jusqu'à l'ouverture des conseils de guerre, il ne s'est pas écoulé plus de deux mois. Il y a, messieurs, parmi vous, des magistrats. Est-ce que la procédure pour un vol de mouchoir, pour le moindre délit ne prend pas quelquefois plus de deux mois? Eh bien, pour une procédure qui comprend plus d'une centaine d'accusés principaux, et pour lesquels il a fallu entendre mille ou deux mille témoins, il fallait nécessairement un temps considérable.

J'entre dans ces détails, parce qu'on s'est servi de cette lenteur de la justice pour en conclure que le gouvernement mettait de la faiblesse à défendre l'ordre.

J'ose dire qu'un gouvernement qui a livré devant Paris cette terrible bataille de deux mois, dont je vous ai fait le récit, n'est pas un gouvernement porté à la faiblesse.

Aucun gouvernement n'a été plus énergique. Mais enfin, je suis partisan de la politique modérée.

Je ne veux pas dire par là que, dès qu'il y a le moindre trouble, il ne faille pas le réprimer sur-le-champ et d'une façon énergique ; mais je dis qu'il ne faut pas prendre pour des ennemis ou des conspirateurs tous ceux qui n'ont pas tout à fait nos opinions.

Il faut bien se dire que beaucoup de gens qu'on prend pour des ennemis ne le sont pas.

C'est ainsi que, quand des hommes de divers partis s'abordent à la Chambre, ils s'aperçoivent bien vite que ceux qu'ils considéraient comme très-hostiles, ne le sont pas, que ce sont tout simplement des gens qui pensent autrement.

Je crois qu'il faut apporter cette philosophie dans le gouvernement.

En étant calmes, patients, équitables les uns pour les autres, nous avancerons beaucoup plus sûrement l'apaisement des esprits qu'en prodiguant les mesures de rigueur.

En même temps, il y a un autre travail qui doit se faire et se fera, je veux parler de l'évacuation du territoire, laquelle, j'en conviens, est très-laborieuse et très-difficile.

Nous ne l'obtiendrons qu'en ayant une bonne attitude, c'est-à-dire l'attitude d'un gouvernement paisible qui sent sa force et ne veut pas en faire parade inutilement.

De plus, il faut de l'argent, et pour avoir de l'argent, il faut du crédit, et pour avoir du crédit, il faut du calme dans les esprits.

Si notre crédit, par suite d'une politique agitée, reçoit la plus légère atteinte, l'escompte en devient plus difficile ; et ce que nous ferions autrement en huit jours, il nous faut quinze jours pour l'accomplir.

J'espère donc que nous réussirons si l'Assemblée veut bien avoir confiance dans notre manière de voir et s'y prêter.

J'aborde, vous le voyez, la politique actuelle, parce que M. le président nous dit que le rapport aura pour but de faire connaître l'état du pays. Eh bien, moi, j'ai confiance ; je crois que la situation reste grave, mais que, si nous sommes prudents, si nous sommes patients, nous arriverons au terme de nos douleurs, et nous reviendrons à une situation meilleure.

Notre territoire sera délivré; notre crédit qui est déjà presque rétabli, achèvera de se refaire complétement ; tout se réorganisera ; et alors, quand nous nous reverrons, l'année prochaine ici, vous trouverez que la situation a fait de grands progrès.

Voilà ce que j'avais à vous dire, et je vous ai parlé avec beaucoup de sincérité. Maintenant, si vous avez d'autres questions à m'adresser, j'y répondrai avec empressement.

M. le président. — Nous avons déjà abusé de votre temps.

M. le chef du pouvoir exécutif. — Non, monsieur le président ; mon temps vous appartient.

M. le président. — Ni les uns ni les autres, n'avons ici le droit de discuter les opinions que vous avez émises devant nous ; je ne crois pas que personne ait de nouvelles questions à adresser à M. le chef du pouvoir exécutif sur les faits qu'il a expliqués. Je me permettrai seulement de lui dire que, sous le nom de l'Internationale, se cachent toutes les sectes révolutionnaires. Ce nom est un drapeau.

Les Hébertistes, les Blanquistes, les Jacobins, tous les partis sont maintenant unis à l'Internationale. Vous devez savoir mieux que personne combien cette société, depuis le siége de Paris, a reçu d'adhésions. Il y en a, dit-on, huit cent mille ; ce qui ne veut pas dire que le parti révolutionnaire compte huit cent mille hommes de plus ; cela veut probablement dire que toute les sectes se sont réunies sous un nom commun.

Ainsi, l'Internationale est aujourd'hui le drapeau adopté ; il en faut un à tous les partis, dans tous les temps. Nous sommes en réalité toujours en présence de cette même faction qui veut renverser le gouvernement quel qu'il soit. La seule différence qu'il y ait entre le présent et le passé, c'est que les partis autrefois divisés n'en font plus qu'un aujourd'hui.

M. le chef du pouvoir exécutif. — Ils n'en ont jamais fait qu'un seul en réalité ; mais je crois que nous devons nous défier du chiffre que vous nous donnez. Personne ne peut connaître la vérité à cet égard. Personne.

M. le président. — Cependant, à Genève, dans une des dernières réunions de la Société internationale, le président n'a-t-il pas déclaré qu'en France, depuis la chute de la Commune, huit cent mille adhésions étaient venues à l'Internationale ?

M. Flotard. — Monsieur le président, le chiffre qui nous a été donné n'est pas, je crois, de huit cent mille, mais de deux cent mille seulement.

M. le chef du pouvoir exécutif. — Il faut se rendre un compte exact de cette situation. L'Internationale n'a pas cette unité que vous lui supposez. Dans les autres Etats de l'Europe, les associés de l'Internationale blâment les Français de faire toujours de la politique ; ils reprochent aux internationaux de Paris de s'en être beaucoup trop mêlés.

C'est sans doute une grande hypocrisie ; car, au fond, c'est faire de la politique et de la mauvaise politique que de vouloir changer violemment le prix naturel de la main-d'œuvre. Personne, à coup sûr, ne fait plus de vœux que moi pour que le sort du peuple s'améliore. On souffre, en effet, de voir autour de soi des ouvriers malheureux et qui se plaignent justement de leur misère; mais nous savons très-bien qu'en faisant monter le prix de la main-d'œuvre artificiellement, on n'aboutit à rien.

Tout au plus arrive-t-on ainsi à violenter quelques entrepreneurs. Il peut même se faire qu'on les force à augmenter de cinquante centimes, d'un franc même, le prix de la journée. Mais qu'en résulte-t-il ? C'est que les produits augmentent de valeur. Les entrepreneurs qui ont subi cette augmentation de salaire ne peuvent plus soutenir la concurrence nationale ou la concurrence étrangère ; les acheteurs s'enfuient et les ouvriers se trouvent ruinés par la ruine des patrons. Certes, il n'y a pas besoin de longues réflexions pour comprendre tout cela.

Cependant la plupart des ouvriers ne le comprennent pas. Ceux qui les poussent et s'en font les instruments le comprennent très-bien ; mais ils trouvent là un moyen d'augmenter le nombre de leurs adhérents, et ils en usent. C'est ainsi que se grossit le parti socialiste. Ces gens-là savent très-bien que, s'ils voulaient aller prendre aux paysans le coin de terre que ceux-ci labourent, ils trouveraient derrière chaque champ un fusil chargé. Ce n'est donc pas par cette voie qu'ils veulent introduire le socialisme.

Le socialisme peut s'introduire de deux manières : par l'Internationale qui falsifie le prix de la main-d'œuvre, et par l'impôt mal conçu, mal établi. L'impôt peut être un moyen d'introduire le socialisme en France. On peut, par certains impôts, l'impôt sur le revenu, par exemple, arriver au socialisme, c'est-à-dire à prendre la fortune de ceux qui ont quelque chose, et à la prendre injustement.

Il y a donc là, à l'heure qu'il est, une issue par laquelle le socialisme peut s'introduire. Mais ce qui préoccupe le plus les associés de l'Internationale, c'est de faire monter artificiellement le prix de la main-d'œuvre. Tous les gens mal intentionnés trouvent que ce cadre est bien choisi et qu'il faut s'y renfermer.

Maintenant que les adhésions à l'Internationale aient été aussi nombreuses qu'on le dit, je suis loin de le croire. Je suis sûr que les membres de l'association se vantent beaucoup et qu'ils sont loin d'avoir tous les adhérents qu'ils s'attribuent. Il n'en faut pas moins les observer avec soin, et se tenir prêt à les réprimer partout où ils voudraient agir.

Mais je persiste à penser qu'en étant sur ses gardes et toujours prêt à résister, il faut dans la conduite générale du gouvernement une modération constante, laquelle n'exclut ni une vigilance assidue ni une invincible fermeté.

M. le président. — Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction la déclaration que nous fait M. le chef du pouvoir exécutif. Le gouvernement est complétement sûr du maintien de l'ordre matériel sur toute la surface de la France. C'est beaucoup ; mais ce n'est pas tout.

REVUE FINANCIÈRE

Sous l'influence d'une abondance excessive d'argent, les cours de nos fonds publics s'étaient améliorés d'une notable façon. Mais on sait qu'à la suite du procès de Rouen, le ministre des finance a été amené à donner sa démission, ce qui a réagi sur le marché ; cette retraite n'a pourtant rien d'alarmant. Le successeur de M. Pouyer-Quertier, à qui incombera la tâche de contracter l'emprunt colossal qui doit solder notre indemnité à la Prusse, aura du temps devant lui et pourra à loisir faire son choix au milieu des propositions qui lui sont faites.

La liquidation de fin mars qui s'est achevée lundi a été en général assez facile ; il n'y a d'exception que pour les Rentes françaises, de grosses livraisons de titres, surtout d'Emprunt, ayant eu lieu. Le taux moyen des reports est resté au-dessous de 6 0/0.

Les bourses d'Allemagne, Berlin et Francfort, ont maintenu jusqu'ici des cours élevés sur l'Emprunt français ; les banquiers allemands paraissent disposés à soutenir la hausse de nos fonds publics, malgré la démission de notre ministre des finances.

La prime de l'or a complétement disparu, et les transactions sont nulles sur ce métal.

Le marché des changes est stationnaire depuis quelque temps ; sur la plupart des places étrangères, le Paris a atteint le pair et s'y négocie par grosses parties. Le Londres subit des fluctuations peu importantes. Les derniers prix faits sont 25.36 pour le court et 25.39 pour le long.

En Italie, le papier sur France a baissé un moment de 1 point à 106.90 ; il a repris un peu plus ferme à 107.10. On croit que la prochaine campagne des soies accentuera le mouvement de baisse.

Fonds d'Etat français et étrangers et obligations de villes.

La Rente 3 0/0 a montré beaucoup plus de résistance que l'Emprunt ; cela tient à ce que cette valeur, très-bien classée, n'est pas attaquée par la spéculation à la baisse, et qu'elle ne fait que suivre le mouvement général.

L'Emprunt est en pleine réaction depuis trois bourses. Il s'était formé sur ce titre de très-fortes positions de vendeurs auxquelles les incidents politiques des jours derniers sont grandement venus en aide ; la clôture est meilleure.

L'obligation de la défense nationale continue à être vivement recherchée, non-seulement les unités, mais aussi les titres de 25 et de 50 obligations préférés par les gros portefeuilles. On a coté un moment 515, tant au comptant que fin courant, et l'on croyait généralement à des cours plus élevés si la baisse des rentes n'avait pas occasionné un recul momentané ; la clôture est en effet plus faible à 512.50. En retranchant de ce cours les 15 fr. du coupon d'avril, on reste à 497.50, prix qui laisse certainement une bonne plus-value à espérer.

Les Obligations de la ville de Paris sont sensiblement mieux tenues ; le tirage du mois d'avril sur le dernier emprunt amène quelques achats. Un syndicat à la hausse se serait formé à Paris.

Le Conseil municipal de Paris se propose de réaliser un emprunt de 19 millions pour subvenir à l'achèvement des travaux de dérivation des eaux de la Vanne ; cet emprunt sera émis sous forme d'obligations 3/20, remboursables à partir de la 3e année, et dans vingt ans au plus tard. On croit que la négociation sera faite directement à des banquiers et non par souscription publique.

La Rente italienne vigoureusement menée par un syndicat est arrivée par secousses successives jusqu'au cours de 69 fr., un peu essoufflée, elle a dû revenir plus calme à 68.30 et 68.40.

Les propositions de M. Sella concernant la conversion de l'emprunt national de 1866 en rente italienne et l'émission de 300 millions de billets par la Banque nationale ont été adoptées en principe par la commission des finances italiennes.

La chambre aura à décider sur les points de détail qui séparent encore le ministre de la commission.

Les obligations Victor-Emmanuel 1863 que nous laissions à 199.50 n'ont pas perdu leur temps, puisqu'elles ont atteint aujourd'hui le cours de 205 f.

A ce prix, qui représente presque exactement la parité du cours de la rente italienne, les porteurs de titres réalisent.

Une autre valeur italienne, qui a acquis cette semaine un cours élevé, est l'obligation méridionale ; cotée 208.75 samedi dernier, on la demande aujourd'hui à 215 fr.

Cette obligation qui rapporte 15 fr. par an, jouissance avril-octobre et qui est remboursable à 500 fr., représente un assez bon placement. Son cours est de plus susceptible d'amélioration, vu les bonnes recettes des chemins méridionaux.

Les rentes espagnoles ont repris un peu plus de fermeté.

Les obligations de la ville de Madrid faibles à 42.

Le rétablissement de l'octroi n'a pas répondu à l'attente des autorités municipales par suite des fraudes constamment pratiquées.

Une maison de Barcelone aurait offert 10 mille piastres par jour, jusqu'à le double des recettes actuelles, pour en avoir le fermage.

La rente péruvienne a monté de plus de deux points à 83 1/2 ; ce mouvement est dû à l'annonce pour la semaine prochaine de l'émission de l'emprunt colossal dont nous avons déjà parlé ; nous tiendrons nos amis au courant de l'affaire.

Les fonds américains se ressentent de la confiance et de l'apaisement qui semblent guider en ce moment les relations entre l'Angleterre et l'Amérique.

En Amérique, les réformes dans l'administration des finances sont ajournées jusqu'après la période électorale ; aussi, croyons-nous que, de quelque temps, il ne faut pas s'attendre à de nouveaux remboursements de bonds.

Obligations industrielles françaises et étrangères.

L'amélioration a porté principalement sur les Obligations des chemins étrangers, allemands et italiens ; les Obligations espagnoles, quoique très-fermes, ont seulement conservé leurs cours de samedi.

Les Obligations priorité nord Espagne cotent 211, les Obligations Saragosse 206 et les Obligations portugaises 159 fr.

Les Obligations romaines clôturent à 180 50 ; depuis que la compagnie a achevé ses ventes, ce titre a plus d'aisance et l'on estime qu'il doit suivre le mouvement des Sardes et se rapprocher de 200 francs. Les recettes de l'année courante sont en très-bonne voie.

On a traité quelques parties d'Obligations

hongroises 1867 à 247.50; mais à la Bourse de Paris ce titre est introuvable, même à 250 fr. Il n'y a pas de vendeurs.

Les Obligations autrichiennes, après le détachement de leur coupon ont encore continué leur marche en avant. Les Obligations anciennes restent à 202 francs. Les Obligations nouvelles à 195; les achats sont faits par l'arbitrage, le placement vend et se débarrasse. Quelques personnes font même l'arbitrage des Obligations nouvelles contre les anciennes, l'écart de 7 fr. entre les deux titres étant tout en faveur des premières.

Les Obligations lombardes ont justifié en partie cette semaine les prévisions qu'on avait fondées sur leur avenir. La simultanéité des demandes a produit en effet une hausse considérable; ainsi les Obligations anciennes ont monté de 251.25 à 258, et les Obligations nouvelles, de 256 à 261.

Les Obligations du canal de Suez, que nous laissions samedi à 411.25 se sont enlevées en deux bourses à 430; depuis, on a détaché un coupon de fr. 12.50, et on reste un peu plus faible à 405.50.

Actions diverses françaises et étrangères.

Les recettes des chemins de fer français continuent à présenter sur celles des exercices précédents des augmentations croissantes; les titres en sont recherchés aussi bien de l'étranger que de la France. Les actions de l'Orléans et du Lyon se sont presque nivelées; l'Est a de nouveau dépassé le pair; quant au Midi et au Nord, ils n'ont eu que des variations peu importantes.

Les Actions des chemins de fer autrichiens sont moins bien tenues sur la forte diminution des recettes que signalait le télégramme de Vienne. La clôture se fait à 887.50 offert. Le report s'est traité de 1.75 à 3 fr. le second jour de liquidation, alors que le premier jour il n'avait pas dépassé 1.75.

La recette de la 9e semaine s'est élevée à florins 633.468, représentant une diminution de florins 100.085 sur celle correspondante de 1871.

Les Actions des chemins lombards étaient plus mouvementées. Elles se sont élevées un moment jusqu'à 490 fr.; elles sont retombées depuis à 482.50.

La recette de la 9e semaine est très-bonne, elle s'élève à florins 1.129.368, pour les deux réseaux réunis, soit une augmentation de florins 97.138 sur celle correspondante de 1871.

Les valeurs du Suez sont moins poussées à la hausse.

Les recettes du canal pour le mois de février sont évaluées approximativement à fr. 1,300,000 pour le transit seulement, ce qui prouve que la recette totale de janvier sera égalée, sinon dépassée.

La compagnie invite les porteurs des bons trentenaires à effectuer du 1er au 15 courant, le versement complémentaire de 25 francs, devant libérer définitivement leurs titres; ce versement aura lieu, sous déduction toutefois, du coupon de 4 francs échu le 1er mars, soit net à verser, 21 francs. Les titres définitifs seront ensuite délivrés.

Les valeurs houillères et métallurgiques de notre région ont été favorisées cette semaine de grosses demandes de la place sur l'annonce de leurs dividendes.

Les actions des forges de Commentry se cotent 436.25 mais sans qu'il y ait des donneurs même à ce prix; les actions de Fourchambault 422.50.

Les actions de la Société lyonnaise semblent vouloir dessiner un mouvement de hausse; elles clôturent demandées à 523.75.

Les hauts prix cotés sur les actions du Crédit lyonnais ont amené de fortes réalisations, particulièrement de la Suisse allemande; c'est ainsi que de 760, cours coté un moment, on est redescendu à 745. Aujourd'hui les cours sont plus calmes à 740.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 11 Mars 1872.

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	Poids
31	Organsins	16	3	6	3	1	1	»	1	»	2638
45	Trames...	11	8	10	»	»	»	8	7	1	3245
35	Grèges....	16	»	1	1	»	1	12	4	»	2557
13	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Bobines..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
131		43	11	17	4	1	2	20	12	1	8440

BALLOTS PESÉS

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine	Japon	Perse	Poids
2	Organsins	2	»	»	»	»	»	»	»	»	99
4	Trames...	1	»	»	»	»	»	2	1	»	245
29	Grèges....	2	»	»	»	»	1	15	11	»	1450
14	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
49		5	»	»	»	»	1	17	12	»	1794

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois.............. 1050
Dernier numéro des laines.......... »
Dernier numéro des ballots pesés..... 397

Saint-Étienne, 11 Mars 1872.

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Chinoise	Japon	Brousse	Perse	Diverses	Poids
8	Organsin	»	»	»	1	7	»	»	»	»	»	593 51
8	Trames..	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	538 39
4	Grèges...	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	188 87
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
20		»	»	»	1	19	»	»	»	»	»	1320 77

BALLOTS PESÉS

Nombre	Sortes	France	Piémont	Italie	Bengale	Chine	Chinoise	Japon	Brousse	Perse	Diverses	Poids
1	Organsin	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	9 82
2	Grèges...	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	63 40
6	Trames..	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	282 94
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
9		»	»	»	1	8	»	»	»	»	»	356 16

12 Décreusages........ 4 Grèges
24 Ouvrées............ 1 Moulinées

Aubenas, 11 Mars.

3 Organsins	313	»
2 Trames	106	»
13 Grèges	1007	»
6 Ballots pesés	400	»
24 Total......	1826	»

Opérations de décreusage..... » »
Dernier numéro placé........ 181 »
Total du 1er au 11 février...... 15151 »

Avignon, 11 Mars.

» Organsins	»	»
8 Trames	704	78
5 Grèges	555	22
13 Total......	1260	»

BALLOTS PESÉS

» Organsins	»	»
» Trames	»	»
» Grèges	»	»
» Total.....	»	»

THEATRES

Spectacles du 12 Mars 1872.

Grand-Théâtre. — Robert-le-Diable, grand-opéra. On commencera à 7 heures 1/4.

Bulletin météorologique du 12 Mars

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Thermomètre minima	Thermomètre maxima à midi	Pression baromèt.	État du ciel	Vent à 7 h. du m
+ 6°	+10°	0,747	couvert	N.-O.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0.00
Sa température.................. + 8°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.00
Sa température.................. + 8°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 29 Février.............................. 0.065

AVIS

Il a été perdu un **PUFF** en soie noire, tacheté de points à fleurs jaunes-dorées et ornementé de guipures et velours. — Le rapporter contre récompense au concierge, rue Vendôme, 107.

Nous recommandons à nos lecteurs les produits de la **maison Barnoud**, pharmacien, rue de Lyon, 3.

PREMIÈRES COMMUNIONS

Nous informons nos lecteurs que la

Grande Maison de Paris

a adressé à sa succursale de Lyon, **4, place des Jacobins** (ci-devant place de l'Impératrice), une quantité considérable de costumes

Pour PREMIÈRES COMMUNIONS

et chacun sait que cet établissement offre des avantages que nulle autre maison ne peut atteindre. 2676

LE COMPTOIR GÉNÉRAL

DES DÉPARTEMENTS

29, rue du 4-Septembre, 29

PARIS (près la Bourse) PARIS

Vente et Achat au comptant et à terme des Valeurs cotées ou non cotées **au taux des agents de change.**

Paiement de Coupons à 1/4 p. 0/0 (**25** centimes par **chaque 100** fr.)

Acceptation de Traites. — Paiement à domicile.

Échange de Titres. — Renseignements.

On demande des Correspondants sérieux dans tous les départements. 2636

VILLE DE PARIS (1865)

Tirage du 15 mars 1872

Un lot de 150,000 fr.; un de 50,000 fr.; quatre de 10,000 fr.; cinq de 5,000 fr. et dix de 2,000 fr. En versant 10 fr. par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on pasticipe aux chances de ce tirage. 2494

A LOUER DE SUITE

DIVERS APPARTEMENTS

Chemin du Greillon, 23, par la montée de l'Observance.—Beau point de vue; jouissance du clos; salle de billard et jeux de boules. — S'y adresser.

AVIS

10,000 dents depuis **4** fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis **80** fr.

RICHARD et Dr PIGUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon. 2318

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Étude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE

bénéficiaire en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE PROPRIÉTÉ

comprenant maison et jardin, le tout clos de murs, située cours Lafayette, 3, à Villeurbanne (cité Napoléon).

Dépendant des successions bénéficiaires des mariés Guichard.

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci...... 20,000 fr.
Revenu d'environ, 2,400 fr.

Adjudication au samedi vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :
Signé, Larrivé, avoué.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à Me Larrivé, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé. 2678

Étude de Me ODET, licencié en droit, huissier à Lyon, rue Centrale, numéro 52.

Monsieur Rémy-Félicien **Dupont** ayant acquis du sieur Benoît **Seguin** le fonds de buvette que ce dernier exploitait à Lyon, rue des Remparts-d'Ainay, numéro 35 et qu'il tenait du sieur Joseph-Pierre Gautier,

Invite les tiers à produire leurs oppositions sur le prix d'ici dix jours, à peine de déchéance, en l'étude de Me Odet, huissier à Lyon, rue Centrale, numéro 52, dépositaire du prix de la vente. 2674

FONDS D'EPICERIE

A VENDRE

dans un quartier très-peuplé. Clientèle nombreuse et assurée. Prix demandé : 4,600 francs. S'adresser au bureau du journal. 2612

Mme CHRÉTIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la **stérilité** et ses diverses affections.

Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir,

9, rue de Bourbon, au 1er, Lyon. 2672

MALADIES

Le sirop concentré de Salsepareille, à l'étiquette et au cachet de Quet aîné, guérit les dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs, goutte, rhumatismes, toutes les âcretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toutes saisons et dispense des tisanes.

Dépôt à Lyon, à la pharmacie de **Ph. Quet**, rue de la Préfecture, 5. 1871

UN

MAITRE TONNELIER

Alsacien, marié, père de deux enfants, **demande** une place de *contre-maître* dans une tonnellerie. S'adresser à M. Kastner, rue Clément, 7. Strasbourg.

ON DEMANDE des employés de commerce, caissiers, comptables, gérants, etc. S'adresser à M. Debos, rue Jean de Tournes, 7. 2623

MALADIES

Dartres, Scrofules, Abcès, Pertes, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine & d'estomac

Guéris complètement par le

ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

Régénérateur du Sang et des Humeurs

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste
Pharmacien de première classe
Rue Pizay, 12, 1er étage
près l'Hôtel de Ville, LYON

A LOUER, A St-GENIS-LAVAL

CINQ OU DIX PIÈCES

AGENCÉES A NEUF

Très-belle vue, grand air très-sain, et grand clos avec jouissance facultative des produits. S'adresser rue de Condé, 33, au 1er. 2606

A LOUER

TRÈS-BEL APPARTEMENT

De 7 pièces, maison neuve.

S'adresser rue de Condé, 33, au 1er. 2606

J. TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6

ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE

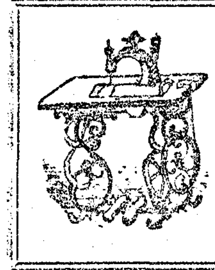

Machines à Coudre

COSTAL

23, RUE GRENETTE, 23

LYON

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

EN 1872

CATALOGUE OFFICIEL

JANVIER & Cie

17, rue du Bouloi, 17, Paris

Concessionnaires exclusifs pour les Notices et Insertions

(FRANCE et BELGIQUE)

dans le Catalogue officiel des Exposants *et dans le* Catalogue officiel des Récompenses, *à l'Expositon universelle et internationale de Lyon* 1872.

Prix des Notices publiées à la suite du nom de l'Exposant :

De 1 à 4 lignes.......fr. 25
Au-dessous de 25 lignes, la ligne................ 5
Au-dessus de 25 lignes, la ligne..............fr. 4
La 1/2 page.............. 175
La Page entière.. ....fr. 300

La Direction de l'Exposition se réservant le droit d'accepter ou de refuser le texte des Notices proposées, MM. JANVIER et Ce ne peuvent être rendus responsables des refus.

Les frais de dessins, gravures, marques de fabriques, médailles, etc., ne sont pas compris dans les prix des insertions et sont à la charge du souscripteur.

N.-B. — Tous dessins autres que ceux de machines mécaniques ou appareils ne pourront être mis qu'à la fin du groupe. — Le texte seul restera après le nom de l'exposant.

Les insertions sont reçues exclusivement pour **Lyon** et le **Rhône**, chez **M. V. FOURNIER**, 14, rue Confort, à Lyon.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS

Bateaux à vapeur pour l'Algérie

Transport de Dépêches

Services directs de Marseille à
Alger, tous les jeudis et samedis.
Stora et Bone, tous les vendredis;
Oran, tous les mercredis et samedis;
Mostaganem, Arzew, Oran, Némours, Gibraltar et Tanger, toutes les deux semaines, le samedi.

Service de Cette à
Alger, tous les mercredis;
Stora et Bone, tous les mardis;
Oran, tous les vendredis;
Mostaganem, Arzew, Oran, Némours, Gibraltar et Tanger, toutes les deux semaines, le jeudi.

Bureaux : A Lyon, quai de Retz, 12, maison du Collége.
A Marseille, rue Cannebière, 54.
A Cette, quai de Bosc, 13. 420

SIROP & PÂTE DE SÈVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE

C'est le pectoral le plus nouveau et le plus efficace contre les maladies de poitrine, les rhumes, catarrhes, bronchites, l'enrouement, les maux de gorge, l'extinction de voix, l'asthme, la grippe, la coqueluche et les affections des voies urinaires.

Sirop, 3 fr. — Pâte, 1 fr. 50.

A PARIS, à la *Pharmacie, rue de la Feuillade, 7.* — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. 2668

BAZAR TURC

Rabais considérable

GRAND ASSORTIMENT

de Bijouterie Algérienne

SPÉCIALITÉ DE TOUS LES ARTICLES ORIENTAUX

CHINE, INDE ET JAPON

Choix considérable d'objets d'art de tous pays.

Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86. 2444

PARIS

HOTEL DES DEUX-MONDES

8, rue d'Antin, 8

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS

M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES

Excellente Table d'hôte.

Prix très-modérés.

EN VENTE

A L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

et chez tous les libraires

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU

COMMERCE DE LYON

et du département du Rhône

ANNÉE 1872

Contenant les noms des habitants de Lyon, classés par rues, par lettres alphabétiques et professions, ainsi que l'indication des commerçants, industriels, etc., etc., des principales localités du département, De plus, une partie administrative renfermant nos nouvelles administrations.

PRIX : RELIÉ, 8 FR.; BROCHÉ, 7 FR.

BOURSE DE PARIS — *Lundi 11 Mars (de midi 1/2 à 3 h.).*

Rentes et actions au comptant et a terme		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	56 50	56 60
3 jouissance janvier	31	56 57	56 67
5 0/0 Empr. j. août	cpt	89 15	88 30
5 jouiss. nov	31	89 22	88 30
— D. Esc. j. janvier	cpt	88 50	88 45
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	81 ..	81 ..
Banque de France	cpt	3600 ..	3635 ..
Comptoir d'escompte	cpt	690 ..	692 50
500 f. j. février	31	695 ..	... ..
Crédit agricole	cpt	501 25	501 25
500 fr. — 250 fr. p.	31	... ..	... ..
Crédit foncier Colon	cpt	... ..	... ..
Crédit foncier	cpt	915 ..	920 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	930 ..	927 50
Société générale alg	cpt	490 ..	490 ..
500 fr. — 125 fr. p.	31	620 ..	617 50
Crédit mobilier	cpt	460 ..	460 ..
500 fr. j.	31	... ..	462 50
Société générale	cpt	607 50	607 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	610 ..	611 25
Est	cpt	510 ..	506 25
500 fr. j. nov	31	507 50	510 ..
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	885 ..	887 50
500 fr. j. novembre	31	887 50	888 75
Midi	cpt	612 50	610 ..
500 fr. j. juillet	31	613 75	615 ..
Nord	cpt	975 50	975 ..
400 fr. j. juillet	31	975 ..	978 ..
Orléans	cpt	870 ..	880 ..
500 fr. j. octobre	31	872 50	880 ..
Ouest	cpt	510 ..	510 ..
500 fr. j. juillet	31	515 ..	... ..
Gaz	cpt	713 75	715 ..
250 fr. j. octobre	31	717 50	713 50
Société immobilière	cpt	47 50	45 ..
500 fr. j. janvier 1867	31	47 50	42 50
Ce transatlantique	cpt	252 ..	247 50
500 fr. j. juillet	31	253 50	260 ..
Canal de Suez	cpt	297 50	287 50
500 fr. jouiss. janvier	31	297 50	290 ..
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	31 ..	31 1/8
Jouissance juillet	31	.. ..	.. ..
— 3 0/0 intr j. janv	cpt	.. ..	.. ..
— Différée conv. j. j.	cpt	.. ..	.. ..
États-Unis 5/20	cpt	106 1/8	105 7/8
Jouissance novembre	31	... ..	... ..
Italien 5 0/0	cpt	68 60	68 80
Jouissance janv	31	68 55	68 95
Dette turque 5 0/0	cpt	51 70	52 ..
Jouissance juillet	31	... ..	... ..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	942 50	940 ..
500 fr. jouiss. janv	31	... ..	940 ..
Crédit mob. espagnol	cpt	520 ..	520 ..
500 fr. j. janvier	31	522 50	520 ..
Autrichiens	cpt	885 ..	882 50
500 fr. jouiss. janv	31	888 75	883 75
Autrichiens nouveaux	cpt	837 50	832 50
500 f. 200 f. p. j. janvier	31	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	480 ..	480 ..
500 fr. ouiss. nov	31	481 25	481 25

Obligations	Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 25 fr. j. janvier.	440 ..	435 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	212 50	213 75
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	372 50	375 ..
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	446 25	443 75
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	273 ..	272 25
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	257 ..	254 25
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81 ..	81 ..
Ville de Lille 1860 — avril.	94 ..	93 75
Ville de Roubaix	37 ..	37 ..
Ville de Bruxelles int. 3 fr. mars	99 25	99 ..
Guillaume-Luxembourg	... ..	... ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	340 ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	410 ..	... ..
Foncières 4 0/0...... j. novem.	465 ..	465 ..
id. id. 10e...... id.	91 ..	92 ..
id. id. 1863..... id.	452 50	452 50
id. 3 0/0........ id.	415 ..	410 ..
id. 10e........ id.	81 50	80 ..
Communales........ mai	377 50	377 50
id. 5e......... id.	75 ..	72 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.	105 ..	109 ..
R. à 1250 f. — Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1020 ..	... ..
R. à 1250 f. — Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	975 ..	... ..
R. à 1250 f. — Hâvre 1854, 5 0/0... septem	980 ..	... ..
R. à 1250 f. — Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	1015 ..	1020 ..
R. à 1250 f. — Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	960 ..	... ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr..... juin.	461 25	460 ..
625 f. — Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... ..
625 f. — Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. id.	507 50	508 75
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr. — Bourbonnais....... janvier	286 ..	286 ..
Médit. 1852-55, gar. id.	298 75	... ..
Nord.............. id.	302 25	303 ..
Orléans........... id.	294 ..	295 ..
Victor-Emman. gar. octob.	286 25	287 ..
Grand-Central...... janvier.	290 ..	290 ..
Genève 1855....... id.	285 ..	285 ..
id. 1857....... id.	282 ..	... ..
Lyon 3 0/0..........octob.	302 50	301 25
Lyon fusion........ janvier.	286 57	286 75
Lyon 1866.......... octob.	289 50	289 50
Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	288 ..	286 75
Midi, g. p. l'Etat ... id.	289 ..	288 50
Est, g. p. l'Etat .... juin.	280 50	280 50
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	280 ..	282 50
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	... ..	285 ..
Bességes........... octob.	... ..	... ..
Charentes.......... id.	290 ..	300 ..
Romains........... juill.	179 50	179 25
Saragosse.......... id.	206 ..	202 50
Lombards................	... ..	... ..
Pampelune......... octob.	... ..	177 50
Nord de l'Espagne.. octob.	212 ..	212 ..
Portugais.......... janvier	158 ..	179 25
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.......	290 ..	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr........	450 ..	450 ..
Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f..	470 ..	470 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 fr...	382 50	386 ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr......	414 50	406 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50....	475 ..	476 25
Foncier suisse 5 0/0...........	187 ..	182 ..
Gaz central..................	... ..	... ..

BOURSE DE LYON — *Mardi 12 Mars (de 11 h. à midi 1/2)*

Rentes et actions	Au comptant	A terme: Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	56 65	56 65	... ..		.. ..
3 Coupures	... ..	d 10	... ..	d 50	... ..
Porteur	57 ..	d 25 / 56 95	56 ..	d 1	... ..
5 0/0 Emprunt.	89 10	89 40	89 40	89 30	89 30
5 Coupures	89 25	d 25	... ..	d 50	89 70
Liberées	... ..		... ..	d 1	... ..
Coupures	88 75		... ..		... ..
4 1/2	81 ..		... ..		... ..
4 Oblig. Trésor	513 12	512 .. / d 5	... ..	d 10	... ..
6 0/0	... ..		... ..		... ..
Italien	... ..	68 80	68 95	68 90	69 92
Coup. 1000	... ..	d 10	... ..	d 50	69 10
— 100-50	68 75	d 25	... ..	d 1	... ..
Ob. ville de Paris	256 87	... ..			... ..
— 120 f. p.	256 ..	d 5	... ..	d 10	... ..
Crédit mobilier	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
— nouveau	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
— 250./2	... ..				
Chem. fer Orléa.	... ..	d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	885 ..	885 .. / d 5	... ..	d 10	885 ..
Société Autrich.	883 ..	883 .. / d 5	884 ..	883 .. / d 10	883 ..
— nouvelles	...	... .. / d 5	... ..	d 10	... ..
Lombards-Vénit	482 ..	482 .. / d 5	... ..	d 10	482 ..
Mobilier Espagn.	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
Canal Suez	283 75	282 .. / d 5	287 ..	282 .. / d 10	285 ..
Délégations	... ..	195 ..	... ..		

Primes pour la liquidation prochaine					Reports
3 0/0	d 1	d 25	d 50	d 1	... ..
5 0/0	... ..	... ..	69 95	... ..	... ..
Italien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Obl. Trésor	d 5	d 10	d 20	... ..	... ..
Ob. Ville Paris	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— nouveau	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..

Actions	Dr Prix
Gaz	
Lyon	... ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Venise	1470 ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Aix	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Montpellier	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	247 50
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	620 ..
H. F., For. et Aciéries de la marine et des chemins de fer	275 ..
De Fourchambault	422 50
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	... ..
Aciéries et F. de Firminy	... ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	202 ..
De Montrambert	... ..
De Saint-Etienne	242 50
De Rive-de-Gier	60 ..
Roche-la-M. et Firminy	... ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	740 ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce.	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	523 75
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte	... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	500 ..
Diverses	
Omnium	... ..
Rue de Lyon	... ..
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	380 ..
Omnibus de Lyon, 90 p.	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	460 ..
Comp. des Abattoirs	430 ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	... ..
Croix-Rousse	... ..
Lits Militaires t. p.	... ..

Obligations	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	935 ..
Ville de Lyon 1865-67	440 ..
Ville de Lyon 1870	... ..
Ville de Lyon 1871. Lib.	532 50
Département du Rhône	526 25
Ville de Paris 1865	... ..
Ville de Paris 1869	273 ..
Ville de Paris 1871	256 ..
De la Loire	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	491 25
Rhône-et-Loire 3 0/0	298 ..
Paris à Orléans 3 0/0	... ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	287 75
— — j. octobre.	289 50
Méditerranée 5 0/0	... ..
Méditerranée 3 0/0	... ..
Midi	289 ..
Dauphiné	287 ..
Dombes, Sud-Est	... ..
Victor-Emmanuel	... ..
Bons Lomb., r. 1871	... ..
— — r. 1872 à 1874.	501 25
— — r. 1876	... ..
— — r. 1877 et 1878	... ..
Lombards 3 0/0	... ..
Chemins de fer Romains	181 50
Saragosse	204 50
Nord de l'Esp. priorité	212 ..
— — revenu varia	
Portugaises	156 50
Rue de Lyon 1856	... ..
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0	... ..
Terre-Noire 6 0/0	... ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0.	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0.	... ..
Commentry	280 ..
Fourchambault, 1re s	... ..
Fourchambault, 2e s	... ..
Fonderies du Creusot	... ..
Aciéries de la Marine	... ..
Herné-Bockum	230 ..
Comp. générale des Eaux	292 ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	... ..
Gaz de Lyon 6 0/0	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0	285 ..
Honduras	183 75
Domaniale (Autriche)	270 ..
Emprunt Ottoman 1863	... ..
— — 1865	... ..
— — 1869	314 ..
Suez 5 0/0	402 50

Val. de l'or. — Pièce de 20 fr. 1.50 0/00

Lyon, Imprimerie H. Storck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

BULLETIN FINANCIER

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Lyon, 12 mars.

Le marché était peu animé aujourd'hui et les affaires très-restreintes.

Le 3 0/0 était lourd à 56.65, et l'Emprunt 5 0/0, d'abord bien tenu à 89.40, a clôturé à 89.30.

L'obligation 6 0/0 du trésor faisait 512.50.

Les transactions sur le 5 0/0 italien étaient moins importantes que ces jours derniers. On a coté à l'ouverture 68.80, puis on est arrivé à 68.95, pour finir un peu plus faible à 68.92 1/2.

L'action de Lyon avait un marché plus large que d'habitude à 885.

L'Autrichien était ferme à 883.75, et l'action des Lombards à 482.50.

L'obligation Ville de Paris 1871, non libérée, était offerte à 256.87 1/2 et le titre libéré était invendable à 256. Si le syndicat dont on parle ne vient pas avec vigueur à la rescousse, l'obligation Ville de Paris 1871 aura de la peine à conserver le terrain conquis depuis quelques jours.

L'action Suez baisse chaque jour. Elle ne valait plus aujourd'hui que 282.50 à 285. Un mouvement de hausse sans devidendes à l'horizon ne peut que difficilement être de durée.

Pas de changement important dans les cotes de nos valeurs locales.

Les actions de mines restent demandées et fermes. Terre-Noire fait 245 et 247.50. L'action Gaz Venise est cotée 1,470.

Le Crédit lyonnais se raffermit et est recherché de nouveau à 740.

L'action de la Société lyonnaise est ferme à 523.75.

OR, CHANGE, VALEURS EN BANQUE.

Or, presque sans valeur, 1.50 0/00 offert.
Londres plus faible, de 25.35 à 25.40.
Autrichiennes anciennes, 300.50, 301.
— nouvelles, 293.50.
Lombardes anciennes, 259.50.
— nouvelles, 262.50, 263.
Sardes 1863, 204.50, 205.
5 0/0 Autrichien converti-Silber, 1.63 1/2.

Gervais.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. *Lyon, le*